

# REVUE D'Auvergne

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ  
DES  
AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT  
(N° 250 de la collection)



Marc DOUSSE. — Le Livradois au XVIII <sup>e</sup> siècle.....	1
Georges GOUGENHEIM. — Un traité de 1672 sur la manière de purifier l'accent de la province d'Auvergne.....	38
E. ABRAHAM. — Le pays de Murat.....	45
Actes de la Société des Amis de l'Université .....	56



CLERMONT-FERRAND  
IMPRIMERIE GÉNÉRALE, DE BUSSAC, 2, COURS SABLON

1933

# Société des Amis de l'Université de Clermont

*Siège social* : 4, rue Pascal, Clermont-Ferrand



## Conseil d'Administration

*Président* : D<sup>r</sup> CANQUE ; *Vice-Présidents* : MM. AUDOLLENT, DOUSSE, POMOT, DU RANQUET ; *Secrétaire général* : M. SENÈZE ; *Tresorier* : N... ; *Membres du Conseil* : D<sup>r</sup> BALME, D<sup>r</sup> CANY, MM. FRIC, GACHON, IMBERDIS.

Réunions de la Société :

le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois, au siège, à 20 heures 30



Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par deux membres ; aucune condition spéciale n'est exigée. Les sociétaires peuvent assister aux réunions et reçoivent gratuitement la *Revue d'Auvergne*.

Le montant total de la cotisation annuelle, partant du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, est de 25 francs. Prix d'un numéro du tome en cours : 6 francs (port en sus). — Pour les prix des publications des années précédentes, se renseigner auprès du Secrétaire. — Envoi d'un numéro spécimen contre 6 francs en timbres poste.

Les sociétaires et abonnés sont priés de payer leurs cotisations, chaque année, avant le 31 janvier. Passé ce délai, elles seront mises en recouvrement à domicile, par la poste, majorées des frais de recouvrement et de quittance (2 fr. 50).

1<sup>o</sup> Verser à notre compte de *Chèques postaux* N<sup>o</sup> 11.490 Clermont-Fd, en utilisant un *mandat postal*.

2<sup>o</sup> Pour les Sociétaires ayant eux-mêmes un compte de *Chèques postaux*, virement à notre compte.

Adresser la correspondance : pour les *objets généraux*, à M. le Président de la Société, 4, rue Pascal, Clermont-Ferrand ; pour les *communications, la rédaction, la distribution et la vente des publications*, à M. SENEZE, Directeur Ecole d'Application (Jaude) Clermont-Ferrand ; pour les *échanges de publications*, à M. le Bibliothécaire de la Société, à la Bibliothèque municipale et universitaire, 1, boulevard Lafayette, Clermont-Ferrand.



N. B. — Les auteurs sont seuls responsables des articles insérés dans la Revue. Ils peuvent se procurer, à leurs frais, des *tirages à part*, à la condition de faire savoir leurs intentions au Secrétaire, au plus tard en lui envoyant les premières épreuves corrigées. Ils traiteront ensuite directement avec l'imprimerie.

## IMPRIMERIE

Télé. 2-78

J. de BUSSAC

2, Cours Sablon

CLERMONT - FD

## GÉNÉRALE

Travaux d'éditions et tous imprimés

Registres - Catalogues - Affiches

Journaux - Publications périodiques

# Le Livradois au XVIII<sup>e</sup> siècle

d'après la correspondance inédite

du Financier Abraham PEIRENC de MORAS

et de Jean TEYRAS, bailli de Saint-Amant-Roche-Savine

(1725 - 1733)



Une correspondance régulière et fréquente qui nous donne par la mention des faits quotidiens, le tableau de la situation agricole et économique d'une région s'étendant de nos jours sur un arrondissement du Puy-de-Dôme, et qui, sans l'avoir cherché, trace la peinture de la vie locale, nous montre le fonctionnement des institutions administratives et judiciaires, avec celui des droits fiscaux si compliqués de l'ancien Régime, nous raconte avec une simplicité bien curieuse l'éducation à Paris d'un étudiant en droit, telle est la source de renseignements, dont la lecture, parfois allongée par de fastidieuses redites, constitue néanmoins une documentation précieuse pour l'histoire de l'Auvergne au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Il s'agit de lettres échangées entre le financier Abraham Peirenc de Moras, acquéreur des plus vastes seigneuries du Livradois et son homme de confiance, Jean Teyras, bailli de Saint-Amant-Roche-Savine. La correspondance commence par une lettre du 11 août 1725 et se poursuit, presque sans interruptions, jusqu'au 30 novembre 1733, soit par des lettres portant la signature de M. de Moras lui-même, soit par celle de ses représentants, et particulièrement de son factotum M. de Salaville.

\*\*\*

**Abraham Peirenc de Moras.** — Peirenc de Moras ? Aucune encyclopédie ou dictionnaire général, aucun recueil moderne de biographies ne donne ce nom tombé dans l'oubli le plus profond, ce

nom qui pendant quarante ans, de 1720 à 1760, occupa une si grande place dans la politique française, d'abord par le père, l'audacieux Abraham, l'un des chefs du puissant parti des financiers, inspecteur de la Compagnie des Indes, dont la direction lui était promise — celui que nous verrons correspondre longuement et minutieusement avec son représentant en Auvergne —, puis, après la mort de ce créateur d'une dynastie appelée aux grandes charges, par son fils aîné, François Peirenc de Moras, contrôleur général des Finances et ministre de la Marine de Louis XV, aux jours difficiles de la guerre de Sept Ans.

Curieux personnages en tous cas et victimes d'un oubli très im-  
mérité. Qu'on en juge.

D'origine méridionale, mais fort imprécise, pour ses contemporains, peut-être juif (1) comme son prénom et surtout ses dons merveilleux pour la finance permettraient de le supposer, Abraham Peirenc aurait d'abord été garçon perruquier ; il avait ensuite trafiqué à Lyon, puis s'était lancé dans le jeu au temps du « Système de Law ». Du jour au lendemain, il fut fabuleusement riche et sut avec un flair extraordinaire s'arrêter assez tôt.

Marié à la fille du munitionnaire aux vivres de l'armée, Fargès, il était au premier plan de ce monde de la finance qui prit vers 1720 une si grande influence dans les affaires de l'Etat. Il s'y distingua par son habileté.

Les mémoires du temps le déchirent à belles dents, mais aujourd'hui nous devons reconnaître que la chance de ce garçon barbier devenu si vite « plus riche que les princes (2) » était servie par une intelligence supérieure, une volonté, une activité hors de pair. Un détail le montre : il comprit que ses millions ne suffiraient pas à le classer dans ce grand monde où il voulait prendre place, qu'il lui fallait une culture qui lui manquait, et, bien qu'il eût passé la trentaine et qu'il fût pris dans un tourbillon d'affaires énormes, il trouva assez de temps et d'énergie pour apprendre le latin et le droit.

Il excella bientôt dans la jurisprudence et rapidement il put, non seulement occuper la charge honorifique de conseiller au Parlement

(1) Il semble que le portrait de François Peirenc de Moras a beaucoup du type juif : nez recourbé, œil très arrondi, lèvre inférieure avançant fortement.

(2) L'expression est de Marais. Quand il mourut, en 1731, à l'âge de 46 ans, il laissait, d'après Marais (T. IV, p. 443), 8 à 900 mille livres de rente, des palais, des châteaux, de grandes terres. Barbier (T. III, p. 109), ne lui donne que 600 milles livres de rente, et 2 ou 3 millions d'effets mobiliers. Cette fortune était en tous cas formidable pour l'époque.

de Metz, mais on le trouve bientôt Maître des Requête et chef du conseil de la duchesse de Bourbon.

Acquéreur de la seigneurie de Moras, en Brie (près de la Ferté-sous-Jouarre), il devint Peirenc de Moras. En 1728 l'architecte Gabriel lui construisit, rue de Varennes, au milieu de vastes jardins, un hôtel, chef-d'œuvre de bon goût, « noble construction d'une exquise justesse de proportions », dit André Michel (*Histoire de l'art*).

L'hôtel, encore debout, qui était naguère la maison d'éducation des Dames du Sacré-Cœur, est aujourd'hui le Musée Rodin.

\* \* \*

**Les grandes acquisitions d'Abraham Peirenc.** — Au moment où Abraham Peirenc devenait millionnaire, beaucoup de grands seigneurs étaient en train de se ruiner : les dernières années si calamiteuses du règne de Louis XIV, les fastueuses prodigalités de la noblesse sous la Régence, et surtout les krachs financiers, suites du Système, avaient causé des catastrophes dans nombre de familles. La lecture de notre correspondance nous montrera aussi ces vieilles familles gérant leurs terres avec la plus lamentable négligence.

Dans la région parisienne, Abraham avait acquis non seulement Moras, qui lui donna un nom, mais Champrosay, où nous le verrons fréquemment ; dans le Perche, près de Mortagne, il construisit un château à Chartrage, « un endroit délicieux » disait François de Moras, et il l'appela Cherperenc !

Comment fut-il amené à acheter des terres en Forez, en Auvergne, et jusqu'en Vivarais ? Nous l'ignorons. Toujours est-il que le 3 octobre 1719, il acheta, par l'intermédiaire de Louis Gounet, bourgeois de Lyon, son mandataire « aux créanciers et directeurs des autres créances », de Gaspard-Armand XX, vicomte de Polignac, les terres, seigneuries et dépendances d'Auzon, Rioux (Riols), Saint-Amant-Rochesavine, Boutonnargues, Saint-Pal, Châteauneuf-Randon et Sarras (ces deux dernières terres en Vivarais).

Il avait déjà acquis les seigneuries de Saint-Priest et de Saint-Etienne, en Forez, et, trouvant sans doute cette région à sa convenance, il acheta encore, peu après, l'importante seigneurie d'Ambert, capitale du Livradois, aux La Rochefoucauld, marquis de Rochebaron.

Nous le verrons acquérir, en 1728, la terre d'Arlanc et ses vastes dépendances, comme la forêt de la Marue, au duc d'Hostun, fils du Maréchal de Tallard.

Les quatre acquisitions des fiefs de Saint-Amant, Ambert, Riols et Arlanc couvraient la plus grande partie du Livradois ; leurs droits

seigneuriaux se percevaient sur un nombre de paroisses fort étendu, et une multitude d'« officiers », de baillis, de fermiers, de métayers, d'employés subalternes en dépendaient.

\* \* \*

**Les châteaux de M. de Moras.** — Ce serait cependant se faire une idée fautive de ce marquis de Carabas historique en s'imaginant le voir, allant dans notre région, d'un château à l'autre, pour y goûter les agréments de chacun. En fait, il ne vint, semble-t-il, qu'une seule fois en Auvergne, en septembre 1727, et voici quelques renseignements sur ses châteaux :

Nous avons la prise de possession du castel de Roche-Savine, en 1719, mais il y restait à peine des ruines ; seule, la chapelle — en très mauvais état — subsistait encore.

En 1725, il n'y a plus de château à Ambert ; là aussi il n'y a que la chapelle debout, et un jardin ceinturé d'un fossé. Une maison, il est vrai, appartenait dans cette ville au domaine seigneurial, mais au moment des achats de Peirenc, la moitié avait déjà été vendue.

Lorsqu'il achète Arlanc, le château est en grande partie tombé en ruines, livrées aux déprédations du public. C'est un amas de « mazzures entourées de châteaux », d'où l'on arrache les grilles qu'on emploiera aux écuries, celles-ci restaurées, mais uniquement pour en tirer une location. Seul, le donjon, dont le toit est d'ailleurs effondré, tient encore. On le réparera, mais parce que dans cette tour se trouve la cloche nécessaire à la population d'Arlanc.

Riols (1) semble moins délabré et M. de Moras, depuis la vente de sa moitié de maison d'Ambert, « n'ayant pas un logement en Auvergne », se propose de le faire réparer. Un incendie, en août 1729, y fait de grands dommages aux bâtiments d'exploitation et même au château. Aussi Teyras écrit-il : « réparer Riols n'est pas un petit objet ». L'année suivante, ce château « menace de tous côtés. C'est une grosse « dépense et il faut nécessairement l'entreprendre. Mais il faudrait un « homme entendu pour conduire cet ouvrage et dans cette province « on envoie des maîtres, n'en trouvant pas en ce pays. Il serait fâcheux de faire des réparations mal à propos qui ne fussent pas de « bon genre ».

Finalement, c'est pourtant un entrepreneur de La Chaise-Dieu, Brivadis, qui exécute les réparations indispensables, où on emploie même comme ferrures « les barres des vieux contrevents ». Brivadis

(1) Riols, village de la paroisse de Marsac, entre ce bourg et Arlanc.

prétendant n'avoir pas couvert ses frais, il faut augmenter son prix fait pour l'obliger à terminer l'ouvrage. Et encore n'a-t-on préservé qu'une partie qu'on veut conserver en état. Aussi, en juillet 1733, le représentant de la famille de Moras, écrit-il, qu'il faut « cesser absolument toutes dépenses pour ce château ».

Dans une autre région d'Auvergne, le château d'Auzon ne mérite « aucune dépense, car s'il fallait entretenir ce qui reste, le revenu de la terre ne suffirait pas. C'est un château en vétusté qu'il faut « laisser tel qu'il est ». On ne peut même y trouver un logement pour le garde. Mais « il n'y a rien d'essentiel à conserver dans ce château et le garde se logera où il voudra, quitte à lui augmenter de « quelque chose son gage ».

Nous voyons encore M. de Moras acheter quelques terres secondaires comme les Escures, à M. de Fontanes, cette terre étant au pied de la butte de Roche-Savine, et comme enclavée dans sa seigneurie, mais il s'arrête après l'acquisition d'Arlanc malgré des offres multiples telles que celles du président Delaire (1), qui lui offre sa terre de la Tour-Goyon et ses domaines de la banlieue d'Ambert. Ces propositions ne tentent pas l'homme d'affaires expérimenté, car écrit-il, il y a des « biens rôturiers » et aussi des « biens substitués » dans ces terres du président, et tous ceux-ci sont indésirables.

Aux propositions diverses il fait répondre négativement, parfois fort sèchement, comme à M. de Montmorin, grand seigneur s'il en fut : « Vous pouvez dire à M. de Montmorin que M. de Moras ne veut pas de sa terre ».

Enfin, en juin 1729, il écrit à son bailli : « Je ne suis pas dans le dessein de faire quant à présent des acquisitions en Auvergne, « moins encore de biens ruraux ».

\* \* \*

#### **Les grands fermiers des domaines et des droits seigneuriaux.**

— C'est qu'il y a là en effet matière à soucis multiples avec les fermiers, sous-fermiers, souvent fort mauvais payeurs et s'entendant à merveille à ruser, à abuser du maître absent.

Depuis longtemps sous l'administration fort relâchée des Polignac, des Rochebaron, des Tallard, un quarteron de bourgeois habiles et rapaces de la vallée de la Dore a régenté à sa guise toute la monta-

(1) Le président a un tel besoin d'argent que, ne pouvant aliéner ses terres, il demande à emprunter, et M. de Moras veut bien lui prêter 6.000 livres. (Novembre 1728).

gne du Livradois ; le très pratique Abraham Peirenc trouve qu'il est nuisible de se laisser voler par son personnel, et que c'est de plus très sot.

S'il a donné sa confiance à l'un d'eux, et l'a placé au-dessus de tous les autres, c'est sans aucun doute à cause de sa probité, mais aussi parce que Jean Teyras est la vigilance, l'activité, la précision personnifiées. Certes son dévouement à son seigneur ne lui fait pas perdre de vue un seul instant ses propres intérêts, et il est économe de son propre bien autant qu'homme d'Auvergne, mais ses qualités correspondent exactement à celles que recherche ce financier bon comptable et excellent administrateur.

Il y a en effet fort à faire, car on ne trouve pour placer les fermes — ces fermes des droits seigneuriaux si nombreux et si difficiles à percevoir — que le petit groupe de bourgeois, habitués à ce trafic qui s'appellent Madur, Flouvat et Gladel à Ambert ; Chalus, Tardif, Mathias et Dupic à Saint-Amant ; Fayolle et Mozac à Marsac ; Douvreur, Favier, Daurelle, Chassigne, Bravard et Vachier à Arlanc. Si ce groupe reste uni (1) contre le maître, celui-ci est obligé de passer sous leurs fourches caudines malgré sa puissance. Il ne peut en effet, à cette époque, être question d'exploitation directe qui nécessiterait encore une quantité d'agents de perception.

La ferme d'Ambert est à renouveler en 1731 avec ses droits si enchevêtrés, si longs à énumérer, et alourdis de charges diverses. Madur et Flouvat se sont unis pour la prendre de moitié, mais leur marchandage dure six mois et retourne chaque article sous toutes ses faces ; lorsque tout paraît conclu, ils reculent encore. M. de Moras en est fatigué : « Finissons-en au prix qu'ils offrent dit-il en substance » ; mais à ce moment ils réclament autre chose « le bureau du tabac », recette déjà intéressante sans doute, qui est annexée à la seigneurie de Riols et « qui conviendrait mieux à la ferme d'Ambert ».

Enfin Teyras peut conclure et signer l'acte au nom de M. de Moras, en novembre 1731. A ce moment seulement les deux associés se querellent : c'est trop tard pour que le maître puisse en profiter.

Ces marchandages se renouvellent partout et les affiches, apposées en de nombreuses localités, n'amènent aucun surenchérisseur.

Pendant le seigneur se fâche quelquefois : « Le Sr Favier a voulu finasser pour la ferme d'Arlanc, alors que M. de Moras agit « plus rondement ». Elle est donnée aux Srs Bravard et Vachier qui

(1) M. de Salaville a cru que l'offre de Chalus pour la ferme de Saint-Amant serait surenchérie par son gendre Mozac, mais il n'en est rien. Teyras, qui connaît bien son monde, le lui disait : « Père et gendre ne se contrediront pas... ».

auront la ferme générale d'Arlanc « excellente chose, au lieu des em-  
« barras que cause la multiplicité des fermiers. Le détail de tant de  
« fermes était fatigant ».

Ces fermiers sont d'ailleurs bien longs à régler leurs comptes. Arrérages sur arrérages : Dupic, fermier des droits de la seigneurie de Saint-Amant, est toujours en retard. Les menaces fréquentes ne le font guère presser, il devra deux termes à Noël 1731. Et pourtant on lui a renouvelé le bail, car Chalus pressenti se réserve, pour essayer d'obtenir une diminution sur le prix de 2.900 livres, qui dépasse quelque peu celui qu'il payait jadis.

Saturnin, d'Auzon, est aussi sans cesse menacé de la contrainte; on le sait brave homme et on patiente, mais il faut le tenir en haleine et même « lui parler très fortement ».

Fayolle, de Riols, est, également, un homme estimable et aura la préférence sur d'autres, mais il se met lui aussi en retard. Quand à Flouvat « il est bien difficile de venir en compte avec luy ».

Madur, qui semble avoir à Ambert où il est procureur d'office un rôle important, Madur est « très peu zélé », n'en fait qu'à sa tête, refuse aux fermiers les titres qui leur sont nécessaires pour la perception des droits; il oublie d'envoyer des titres réclamés par M. de Moras, et même les sommes que lui a versées Saturnin. Il fait souvent de belles promesses qui ne sont suivies d'aucunes réalisations.

Malgré les termes extrêmement mesurés des lettres, le financier écrit : « Je suis très fâché contre le procureur d'office dont on ne peut rien tirer ».

Flouvat est aussi fort négligent; il promet de s'occuper des ventes de bois et annonce dans ses lettres qu'il va procéder à des affaires importantes; il n'arrive qu'à si peu de choses que Salaville écrit : « Cela suffira à peine à payer les gages du garde ».

Fayolle ne tient pas compte des ordres donnés de faire procéder aux charrois de chaux et de sable par corvées au lieu de payer ces transports.

Favier et Daurelle, d'Arlanc, ont prétendu affermer la chasse et la pêche de la seigneurie, à un certain Duranthon « alors qu'un « seigneur ne peut affermer ni chasse, ni pêche, ce qu'ils devraient « savoir ».

\* \* \*

**Les droits seigneuriaux. — Leur complication. —** D'ailleurs les droits que perçoivent ces fermiers généraux sont fort nombreux et compliqués, en grains ou en argent.

Les grains qu'on enferme d'abord dans les greniers seigneuriaux sont ensuite vendus, mais ils sont l'objet de certaines opérations qui n'échappent pas au maître qui siège pourtant loin du Livradois.

Ainsi, comme il y a des rentes à payer à diverses vicairies ou communautés de prêtres, des parties du salaire des gardes et géoliers à payer en grains. Souvent les ventes ayant épuisé la réserve, il faut en racheter, à un prix bien supérieur à celui auquel a été livré celui qui était possédé peu de temps auparavant. M. de Moras ordonne d'éviter ces fluctuations abusives, au moins pour les serviteurs ci-dessus, qui auront désormais leurs gages entièrement en argent.

Un autre abus : les corvées ne sont pas exécutées en nature et sont souvent remplacées par une redevance à un taux très minime.

Mais ce n'est pas tout : des cens nombreux, compliqués, presque insaisissables se perçoivent en de nombreux lieux mal définis.

Il y a les leydes (1) d'Ambert et d'Arlanc ; il y a les revenus des greffes, des fours banaux, les manades (2), bien d'autres encore.

Sur certaines terres comme celle de la Garenne, souvent rappelée, le quart du blé revient au seigneur. Des moulins, des bateaux dépendent de censives, on paye des droits ; ni moulin, ni bateau ne peuvent être établis dans la juridiction de Boutonnargues sans la permission seigneuriale et l'établissement d'un nouveau cens.

Des terres, des « châteaux » ont été abandonnés. On pourrait les donner à nouvel « abenavis (3) » écrit M. de Salaville.

Le tènement de Vachage, près d'Arlanc, a été de même laissé par ses tenanciers. « Il faudrait savoir quels profits il donnait avant le « déguerpissement, pour renouveler les cens ».

« On pourrait aussi faire reprendre d'anciens moulins à nouveaux cens ».

Il n'y a pas que des droits à percevoir, il faut en payer de multiples : les lods et ventes, qui après l'achat d'Arlanc sont évoqués par plusieurs seigneurs qui ont droit à quelque part sur ces droits ; ils sont réclamés par l'abbaye de la Chaise-Dieu, les prêtres communalistes d'Ambert, le seigneur de la Revoute. « Il faut dit Salaville, faire une ventilation pour savoir ce qui revient à chacun ».

Sur Boutonnargues pèse une lourde charge : une rente de 300

(1) Leyde, droit seigneurial perçu sur les marchandises apportées sur les marchés. On trouve à Arlanc la leyde menue et la leyde des langues.

(2) Manade, redevance consistant particulièrement en vivres, mais qui pouvait se payer en argent.

(3) Abenavis, contrat par lequel un seigneur concédait la jouissance d'une terre sans limitation de durée.

livres due à l'abbaye du Bouchet et que réclame un nouvel abbé commendataire. En vain une transaction a-t-elle été passée avec son prédécesseur, il faut chercher un nouveau terrain d'entente avec celui-ci.

Un traitant sous prétexte de droit de joyeux avènement a demandé et perçu des droits exorbitants du fermier d'Auzon, Saturnin. On l'a menacé, saisi, brutalisé même, et, malgré les décisions du Conseil Supérieur en faveur de M. de Moras, le malheureux est long à obtenir justice et restitution, car il a versé plus que le dû. « Il est « triste écrit le bailli de St-Amant qu'on aye fait des violentes pour-  
« suites pour des droits non deubs et qu'on aye traité si durement  
« un fermier ».

M. de Moras au sujet de toutes ces chicanes se conduit pourtant comme un sage, ou plutôt comme un homme fort sensé : à une époque follement processive il ne « veut pas de procès ni pour luy ni pour ses vassaux » et toujours il arrive à un arrangement, parfois onéreux, mais certainement préférable à un bon procès.

\* \* \*

**Les titres et les difficultés qu'ils présentent.** — Pour récupérer le produit de tous ces droits il faut des titres. Il nous semble que l'acquéreur de toutes ces seigneuries a dû les recevoir tout naturellement des mains des vendeurs, ou les a fait relever dans les minutes des notaires du pays ?

Il est à croire que les choses ne se passaient pas ainsi, car nous assistons à une véritable chasse aux titres établissant ces droits, souvent lointains, imprécis, douteux. Et ceci occupe une grande partie de la correspondance :

C'est une transaction de 1607 qui règle les rapports entre les gens de Valcivières et le seigneur de Boutonnargues ; il en faut une expédition dont la lecture soit possible aux baillis et procureurs qui vivent en 1727.

Les titres seigneuriaux d'Ambert sont restés dans la fameuse maison dont M. de Moras a acquis la moitié et, par une vraie malchance, ils se trouvent dans la partie achetée par M. l'abbé Teilhot, dont les héritiers, Duranthon et Faugère, profitent de l'aubaine en tenant la dragée haute au financier, qui ne peut se procurer ailleurs ces partages et ces terriers, lesquels consignent ses droits et sont indispensables pour percevoir cens et rentes. Marchandages interminables : Teyras offre dix pistoles. Non : quinze, demandent les héritiers ; on arrive à s'entendre à treize après de longues négociations...

Les titres d'Arlanc sont chez le notaire Rony, de St-Bonnet-le-Château, mais ils mettront longtemps à arriver à Teyras et il y aura auparavant maintes difficultés et péripéties. Aussi quand il les aura reçus il est prié de les mettre en sûreté !

Il faudrait avoir les titres concernant Bourchany ; le curé Cartier de St-Amant, très ami de Teyras, a bien appris qui les possédait, mais sous le sceau du secret, et se perd en réticences à ce sujet sans aboutir...

Les titres créant les cinq foires de St-Amant qui sont dans les papiers de l'église sont eux-mêmes fort longs à mettre au jour...

Mademoiselle Colombier, notable ambertoise, possède les titres de Tirevache mais déclare les avoir envoyés à son gendre M. Dalmas, avocat général à la Cour des Aides de Clermont. Ils n'en reviendront qu'après de longs délais.

Les titres de Job, pour un pâturage revendiqué par les habitants de cette paroisse comme étant un communal, sont incertains « ce n'est qu'une copie prise sur une copie et non sur l'original, cela est sans valeur ».

Les fermiers doivent remettre à leur sortie des lièves affirmées. Il y a grande négligence à cet égard. Chalus et Tardif, qui ont quitté depuis plusieurs années la ferme de St-Amant, n'ont pas fourni la liève qu'ils devaient remettre, ni Mathias leur prédécesseur. Flouvat ne peut arriver à se mettre en règle, et des réclamations sont faites à tous à ce sujet.

\* \* \*

**La lecture et le rétablissement des titres anciens.** — Pour se servir de ces titres, souvent fort anciens, il faut d'abord pouvoir les lire.

L'homme indispensable, le paléographe du Livradois, c'est Flouvat l'aîné, Flouvat le prêtre, qui semble fort occupé par ce genre de travaux.

Le curé de Valcivières n'a trouvé personne de plus capable que lui, et c'est lui aussi qu'on charge de lire le partage concernant Tirevache, enfin remis par M<sup>lle</sup> Colombier.

On veut lui faire déchiffrer l'ordonnance royale créant les foires de St-Amant, mais il est absent : un travail du même genre l'a conduit chez M. de Rochebaron. Il sera chargé aussi d'étudier les titres d'Arlanc.

Les terriers sont des documents indispensables pour le recou-

vement des droits féodaux, mais il faut les renouveler à intervalles réguliers, besogne depuis longtemps négligée par les derniers seigneurs.

Il y a bien M. Bouron d'Arlanc qui s'occupe de ces travaux, mais actuellement il ne peut s'en charger. Il ne reste que Lhéritier (ou Héritier). Teyras craint bien — et avec raison — la négligence et le peu d'activité de ce dernier, mais en Livradois on n'a pas le choix... On convient de le charger de renouveler le terrier d'Arlanc. Il demande comme délai jusqu'à la Pentecôte de l'année suivante (une année en somme), ce qui paraît bien long à M. de Salaville...

« Pressez le S<sup>r</sup> Lhéritier » écrit-il à chaque instant, ou bien c'est Teyras qui note : « J'ay sollicité à nouveau le S<sup>r</sup> Lhéritier de se presser ».

Vains efforts ! A la Pentecôte il demande jusqu'à la St Michel (29 septembre), et au 31 mai 1731 il n'a rien remis bien que le travail soit en cours depuis deux ans... On lui fait des avances, on lui remet des acomptes multiples, sans résultat. « Qu'il est pénible d'avoir à faire à quelqu'un d'aussi indolent » écrit l'actif et ponctuel Jean Teyras.

Enfin on règlera Lhéritier en septembre 1732 au moins pour ce qu'il a entre les mains, car il semble que toutes les reconnaissances du terrier ne sont pas encore à jour.

M. de Moras a envoyé de Paris pour renouveler le terrier d'Ambert, sans doute, plus important que celui d'Arlanc, un de ses hommes de confiance, M. de la Loubière qui dut arriver en septembre 1730. Le travail devait prendre un certain temps puisqu'il y venait avec toute sa famille composée de 7 à 8 personnes et deux commis.

\* \* \*

**Les domaines. Leur état et leurs coutumes.** — L'administration des nombreux domaines n'était pas non plus petite chose ; beaucoup avaient été fort négligés, au temps de leurs derniers propriétaires ; ainsi M. de Moras écrivait le 13 avril 1728 :

« J'avais chargé le S<sup>r</sup> Madur, mon procureur d'office d'aller vérifier les réparations à faire tant à mon domaine de Bosvialle que ailleurs afin d'en prévenir la ruine. Il a négligé de le faire et ce bâtiment est tombé. Comme je ne puis pas beaucoup compter sur le zèle dudit S<sup>r</sup> Madur et que j'ai confiance en vous je vous prie d'aller avec les sieurs Flouvat et Gladel (fermiers d'Ambert), visiter ce bâtiment, d'en ordonner la réparation. On le fera faire au meilleur marché qu'il se pourra mais néanmoins solidement ».

En 1729 il faut réparer les domaines de Moranges et de l'Épice,

nouvellement acquis avec la Srie d'Arlanc, et qui sont en fort mauvais état.

A Riols, et sans doute en beaucoup d'autres endroits, il n'y a que des murs en « pisé de terre » écrit Teyras; aussi après l'incendie de 1729 il faut tout refaire à neuf; il n'y a dans ces constructions « aucuns matériaux de pierre de taille ou autres ».

Dans les domaines, des bestiaux sont fournis aux fermiers qui n'en n'ont pas; tel a été le cas pour Moranges et l'Épice où le précédent fermier général de la seigneurie, le Sr Richard de la Chaise-Dieu, retire à la fin de son bail le bétail fourni. Aussi faut-il en procurer d'autre; la coutume locale fixe l'intérêt dû par le fermier en ce cas à 1 sol par livre.

Ces petits fermiers des domaines payent en grains; comme les domaines dépendant d'Arlanc n'ont pas à un certain moment de fermier général, c'est au grenier seigneurial qu'ils doivent les porter. Ainsi Mathieu Rangard, de Moranges devra y porter à Noël 7 septiers de froment.

\* \* \*

**Les forêts du Livradois.** — La principale richesse des seigneuries du Livradois ce sont les forêts qui couvrent une vaste superficie. Elles ont subi, il est vrai, de grandes déprédations elles aussi, sous les propriétaires antérieurs qui furent très mauvais administrateurs de tous leurs biens.

M. de Moras veut y instaurer le régime des coupes régulières et sauvegarder ces bois de tous les abus qui les ont saccagés dans le passé.

Les chèvres, possédées par les paysans du voisinage, sont un véritable fléau. « Elles ont, écrit Teyras, causé la perte d'une partie des bois de cette province ». Les gardes reçoivent l'ordre de tuer les chèvres rencontrées dans les bois.

Les paysans qui se déclarent « investis », c'est-à-dire ayant en vertu d'anciens titres accordés à leur village, le droit de prendre une certaine quantité de bois mort pour leur chauffage, abusent de ce droit en renouvelant leurs provisions plusieurs fois l'an, et, sous prétexte de cloisons (1) ils coupent beaucoup d'arbres. Ils font même du

(1) La pierre meulière manquant dans cette région, les cloisons des fenêtres et même celles des portes sont en bois, à Ambert et dans tous les villages de cette région.

charbon de bois avec ce qu'ils prétendent avoir pris pour ces cloisons, ce qui est pourtant rigoureusement prohibé.

Enfin il y a des voleurs qu'on signale sans cesse et qu'on prend rarement. Cependant un certain Varillon et son complice ont été pris et déférés à la juridiction de la Table de Marbre. Les habitants des villages de la Rodarie et de Goure font aussi les plus grands ravages dans les bois d'Ambert.

D'ailleurs on signale quelquefois à tort des voleurs de bois, car la jalousie paysanne se complait aux dénonciations, et l'impartial Teyras les reconnaît souvent dépourvues de bases.

Le sieur Chardon acheteur de 200 pieds d'arbres au bois de Paliat est accusé d'en avoir coupé plus que son compte. « Or, écrit le bailli, sa coupe est à peine commencée, et jusqu'à présent il n'en a enlevé qu'une cinquantaine ».

Nous trouvons dans toutes les lettres des questions au sujet des bois d'Ambert, de Paliat, de la Tour-Goyon, de Belières, et surtout de la forêt de la Marue la plus importante de toutes. Cette forêt, complètement détruite aujourd'hui et que nous voyons très clairement indiquée sur la carte de Cassini, occupait une vaste étendue, allant de Saint-Victor, au sud, jusqu'au nord de Medeyrolles. Elle était en quelque sorte parallèle à la Dore, mais s'élargissait considérablement au sud, entre Saint-Victor et Saint-Jean-d'Aubrigoux.

Chose étonnante, même lorsqu'il s'agit de marchés, les essences des forêts ne sont pas indiquées et à peine apprenons-nous par les lettres que la forêt de la Tour-Goyon et Billières est peuplée de chênes, d'ailleurs d'une grosseur insuffisante pour l'exploitation immédiate. Pour le chauffage qui consomme annuellement des quantités énormes, comme nous le verrons, il n'est indiqué qu'une seule fois : « vingt chars bois de fayard ».

Le sapin sans doute domine, surtout dans la forêt de la Marue où en 1730 on aurait pu prendre facilement 2.000 pieds d'arbres de 6 pieds de tour, et un nombre plus restreint de 8 à 9 pieds.

En 1726 ordre est donné de faire les déclarations nécessaires des forêts ainsi que le Procureur du Roy en la maîtrise le demande et avant toutes les ventes il faut obtenir l'autorisation de l'intendant d'Auvergne, en spécifiant exactement le nombre de pieds d'arbres. Nous trouvons ainsi des demandes d'autorisations faites à MM. de la Grand'Ville et Trudaine.

La Marue, où le roi a le droit « de faire choisir avant toutes ventes les arbres qui pourront être propres pour la Marine dans la suite des temps », la Marue devait, d'après les évaluations qui précédèrent l'achat, produire de grosses sommes annuellement, rien qu'en

« bois mort et mort bois » (expression qui revient fréquemment), mais les ventes de bois vif elles-mêmes sont difficiles car (septembre 1730) « le commerce du bois de cette espèce était tombé ».

M. de Moras a des idées fort justes sur l'exploitation des forêts : « A l'égard de mes bois taillis essence de chêne et de hêtre, comme « les coupes ont été faites sans ordre, mon intantion et d'en faire un triage pour les laisser croître en futaye et régler les coupes... »

<sup>1</sup> Le 6 juin 1728 une lettre ou plutôt un questionnaire sur les forêts et les moyens d'en tirer parti est adressé à Teyras, sur les prix, sur la possibilité du flottage sur la Dore jusqu'à Thiers, sur le projet de construire des moulins à scie (1).

En réponse, Teyras indique « qu'il faut seulement après les dégradations dont les bois ont souffert, attendre leur retour et que s'ils ne sont conservés quelque temps ils ne sauraient se rétablir ; les projets de moulins à scie entraîneraient des dépenses affreuses ; difficultés d'exploitation, tant par le coût des moulins, fidélité des ouvriers, que par la conduite et voiture ».

« La rivière de Dore n'estant pas navigable, on ne peut faire flotter « du bois loing. Feu M. le comte de Talard avait voulu prendre les « mesmes meures pour l'exploitation de la forêt de la Marue, mais « après quelque dépenses faites, il en fut dégoûté ».

Et Teyras poursuit avec diligence les essais de ventes, car il est littéralement harcelé à ce sujet : « M. de Moras a cet objet fort à cœur », écrit M. de Salaville. Mais, cela est fort difficile ; malgré les affiches apposées dans les villes et lieux voisins, on ne trouve même pas à cette époque « de ces marchands forains qui viennent acheter des arbres pour faire des planches ».

Chardon n'offrait que 3 livres la pièce à Paillat et traite à 4 livres. A la Marue, Dupuy, papetier à la Grand'Rive, les Pères Minimes de Chaumont font quelques achats, mais c'est là peu de choses. Un certain Massial, de Montferrand, voudrait 2.000 pieds « de 6 pieds de tour chacun », mais cela doit être rejeté car cette vente entraverait les ventes annuelles et régulières projetées avec raison par M. de Moras.

C'est ce qui ressort du mémoire intéressant, adressé par Teyras au financier et qui est fait en collaboration avec le subdélégué, de la Salle, homme très compétent en matière de forêts.

(1) Cette idée n'est pas encore abandonnée deux ans après, car le 7 juillet 1729, M. de Salaville écrit encore à Teyras : « Si l'on ne trouve point à vendre (des bois de la Marue), il faudra se déterminer à faire des moulins à scie, et dans l'hiver y faire faire des sabots, comme font d'autres seigneurs qui tirent par là parti de leurs bois ».

La conclusion en est qu'il vaut mieux se borner pour le moment « à vendre les arbres sur le retour ou frappés de différents défauts ».

Les fournitures de bois de chauffage « bois mort ou mort bois » et certainement aussi de bois vif atteignent annuellement un total énorme qui effraye avec raison le bailli de Saint-Amant qui sait compter et prévoir ; voici quelques chiffres :

« 25 chards aux fermiers d'Ambert pour le four banal tous les six mois.

25 autres lorsqu'ils le demanderont, mais cette fois uniquement de bois mort.

30 chards bois de chauffage aux fermiers d'Arlanc.

45 autres à Favier en vertu d'une « transaction ».

25 chards de bois mort à l'hôpital d'Arlanc.

30 chards pour M<sup>lle</sup> de Verdun, d'Arlanc.

30 chards aux métayers de Moranges et de l'Epice ».

Rien qu'à la Marue on prend annuellement cent-vingt chards « ce qui fait un grand objet » écrit Teyras.

Pour préserver ces bois on fait défense en février 1729 de scier à la Marue des bords de bateaux, « parce que ces ouvrages causent beaucoup de préjudice ».

Nous parlerons d'autre part des déprédations causées aux forêts par les habitants des villages. Il semble en fin de compte qu'il y a plutôt une déception au sujet du rendement des forêts, car au lieu de 500 livres rien que de « bois mort et mort bois », qu'on devrait vendre annuellement, il n'y a que quelques ventes peu considérables d'arbres vifs à des particuliers.

\* \* \*

**Les gardes forestiers.** — Dans ces forêts du Livradois M. de Moras a des représentants, fonctionnaires d'un ordre inférieur, mais très importants par leurs fonctions, les gardes (1). Portant bandouillère aux armoiries du seigneur, armés de mousquetons, ils doivent surveiller avec vigilance et réprimer les vols et les braconnages.

Sont-ils à la hauteur du rôle qui leur est dévolu ? Il semble que non, d'après les rapports nombreux qui trouvent moyen d'aller jusqu'à M. de Moras, en son hôtel de la rue de Varenne : le garde Louvant,

(1) Leurs gages, comme ceux des geôliers, étaient de 100 livres par an, dont la moitié payable en grains, ce qui fut modifié par M. de Moras qui résolut de payer les 100 livres en argent intégralement.

d'Ambert, qui passe pour homme de probité, est accusé de complaisance avec les fripons. Teyras établit que pour celui-ci les racontars sont mal fondés, mais Pourcher, de Riols, est un « mauvais sujet » qu'il faut révoquer. Pour le remplacer il faudrait « un honnête homme, mais c'est ce qui est de la dernière rareté ».

Il y a aussi des plaintes contre le garde d'Arlanc, Mayet, qui aurait vendu du bois en cachette. « Il est pourtant tenu, écrit le bailli, pour homme de probité, assidu à son devoir ». Pour celui-ci encore les rapports étaient mensongers affirme Teyras après enquête. « Il est très fidèle et vigilant à surcharge ; ayant des ennemis il n'est pas surpris de telles plaintes ».

Les dénonciations à peine apaisées reprennent de plus belle : Louvant, Pirel et autres gardes se feraient donner 10 sols par chaque « investi », une charge de bois et en tireraient encore du beurre et du fromage. Bonnefoy en fait autant. Ils ferment les yeux sur les vols.

Inventions ou exagérations écrit Teyras : ils tirent seulement un fromage de chaque particulier investi.

Mais le vice campagnard de la jalousie, de la délation, continue de sévir ; il y a encore des plaintes au sujet des gardes en 1730, et un individu qui conservait de la rancune contre le garde Pirel, lequel avait verbalisé contre lui, l'attaque même un jour dans les bois. Pirel tire et le tue. Grosse affaire, malgré le cas évident de légitime défense. Pirel a fort à faire pour se tirer de ce mauvais pas. Il doit aller à Paris pour obtenir des Lettres de Grâce. M. de Moras s'en charge, mais l'affaire traîne en longueur, par suite des lenteurs et des insuffisances de procédure des officiers de la justice de Bertignat.

Mathieu Pirel reste à Paris, logé, nourri et entretenu dans la maison de M. de Moras pendant plus de six mois. Pour payer les 200 livres que coûteront les Lettres de grâce, il n'y a d'abord que 18 livres d'une restitution faite au curé de St-Bonnet-le-Bourg, et que le financier accepte d'employer à cet objet ; sans compter qu'il faut aider la femme du garde restée au pays sans ressources...

\* \* \*

#### L'établissement à Ambert d'une maîtrise des Eaux et Forêts.

— Dans ce pays sylvestre le subdélégué Boyer de la Salle travailla dès 1728 à faire établir une Maîtrise des Eaux et Forêts qui était nécessaire. Elle fut installée en avril 1730. On acheta pour cela la maison seigneuriale dont la moitié appartenait aux héritiers Teillot, l'autre moitié à M. de Moras. Celui-ci écrit qu'il veut bien contribuer à l'éta-

blissement de ce siège et qu'il consent à cette vente, mais il exige 2.000 livres de sa moitié, bien que la maison entière ne soit estimée que 3.500 livres, car dit-il, on lui avait promis cette somme lors d'un précédent projet de vente avec des particuliers. Cela nous semble un singulier moyen de contribuer à l'œuvre, d'autant que les propriétaires de l'autre moitié ne toucheront que 1.500 livres, mais il ne veut point en démordre ; aussi faut-il en passer par sa volonté.

Teyras va à Riom en février 1730 pour signer la vente au nom du financier et percevoir les 2.000 livres, lesquelles seront provisoirement réservées à la restauration du château de Riols, que le maître voudrait rendre habitable.

\* \* \*

**Chasse, pêche et braconnage.** — Dans cette région si boisée avec ruisseaux, et étangs nombreux, chasse et pêche doivent se trouver en un coin privilégié ; le braconnage aussi. Nous avons vu le nommé Duranthon avec les miliciens Mayet et Bravard chassant et pêchant aux filets, menaçant les gardes, en disant qu'il a loué ces droits aux fermiers d'Arlanc, ce qui est impossible. Il y a procès-verbal dressé par Claude Chassaigne, bailli d'Arlanc.

M. de Moras est courroucé, car cela se renouvelle encore plus tard et il écrit un jour : « Chasser impunément sur mes terres sans permission, je suis surpris de pareille audace et plus encore que mes gardes le tolèrent ! ».

\* \* \*

**Les « officiers » seigneuriaux.** — Pour régir ces terres lointaines et habituées, semble-t-il à une extrême indépendance, il faut tout un corps d'officiers : baillis et lieutenants de bailliage, procureurs d'office, greffiers, etc...

Et ils sont nombreux en effet dans le Livradois. Toutes ces petites justices seigneuriales si enchevêtrées en regorgent, et pourtant M. de Moras ne veut pas restreindre leur nombre. Lors du décès de M. de la Coste-Gardy, lieutenant à ce bailliage de Boutonnargues, qui rend la justice aux habitants de Bertignat et à ceux de quelques hameaux, le bailli propose de supprimer cette lieutenance, à peu près inutile sans doute, et de la réunir à sa charge. Refus du maître : « Il ne convient pas de diminuer le nombre de mes officiers ».

Sans doute mesurait-on quelque peu l'importance d'un seigneur au nombre des officiers de justice qui relevaient de lui.

Cependant il ne veut pas multiplier sur ses terres les offices de notaires et avant de donner des lettres de notaire ordinaire à un solliciteur appuyé par des influences locales il demande à Teyras si le nombre de ceux de la terre d'Arlanc est rempli, et le bailli lui répond qu'il l'est et au delà. Le solliciteur est néanmoins pourvu.

Nous avons l'appréciation de M. de Moras sur plusieurs de ces personnages : Madur procureur d'office à Ambert, important, autoritaire, habitué à faire dans la ville d'Ambert la pluie et le beau temps, mais ne justifiant cette arrogance par aucune qualité sérieuse.

Chassaigne, d'Arlanc sans initiative, n'osant pas exercer de poursuites contre des braconniers sans avoir des pouvoirs spéciaux du seigneur.

A Marsac depuis longtemps la justice est très mal exercée et a besoin d'un bon sujet. Mozac est pourvu de l'office de procureur de la seigneurie de Riols, qui régit ce gros bourg ; heureux choix paraît-il car « il est actif et entendu ».

Dans les greffes, très demandés — on nomme même en survivance comme à Ambert en 1731 — on trouve Rigodon, à Arlanc « honnête et entendu » lui aussi. D'ailleurs lors de la prise de possession d'Arlanc, Teyras a trouvé les officiers « forts honnêtes, très intentionnés et très zélés, et, chose rare, prêts à donner des éclaircissements ».

Des candidats aux fonctions de notaire sont mentionnés avec des notes diverses : Milon « n'est pas grand sujet », Fayet, d'Arlanc, n'a que la recommandation de son beau frère Flouvat. Ces fonctions de notaires de village sont fort recherchées de la petite bourgeoisie possédant des économies.

\* \* \*

**Les villages du Livradois et leurs habitants.** — La vie locale est évoquée indirectement mais fréquemment dans les lettres échangées entre le seigneur et son bailli.

Le seigneur, disons-nous, car il lui arrive d'écrire « mes sujets » et même « mes vassaux », comme si le Livradois relevait encore d'un Baffie, d'un La Tour d'Auvergne ou d'un Chalenson-Polignac.

A la mort d'Abraham Peirenc, son intendant Salaville ordonne de peindre, comme jadis, des litres funèbres à l'intérieur et à l'extérieur des églises d'Ambert, St-Amant, Bertignac, Marsac, Arlanc et Auzon, et il redemande même si ces cordons ont été bien exécutés « par quelqu'un de capable ».

L'ancien perruquier joue d'ailleurs fort bien son rôle. Il s'occupe des intérêts de « ses sujets », et à propos d'une mesure à prendre, il écrit : « c'est autant l'intérêt de mes vassaux que les miens particuliers ».

Il a la sagesse de faire tout ce qu'il peut pour que soient évités les procès entre villageois, si portés à s'y empêtrer, par cette foule d'hommes de justice peu occupés qui les entourent, et aussi par leur propre esprit de chicane. Il recommande toujours au bailli Teyras de les accommoder à l'amiable.

Les tailles pèsent durement sur ces pauvres régions montagnardes. « Cette terre de St-Amant est entièrement abimée par les tailles », écrit Jean Teyras (26 Xbre 1729). M. de Moras lui répond : « Aux représentations que j'ay faites à M. de la Grand'Ville (Intendant d'Auvergne), de la misère des habitants de mes terres d'Auvergne il a accordé une diminution de tailles de 1.000 livres à St-Amant, pareille somme à celle de Bertignac et de 450 livres à celle de Grandval. Je suis charmé de ce secours qui est considérable ».

Ses efforts sont secondés par le subdélégué Boyer de la Salle, de Viverols, au sujet duquel Teyras écrit : « les paisans de vos terres de ce pays ont une obligation très vive à M. de la Salle, vu l'attention singulière qu'il a eu pour leur soulagement lors du départiment des tailles... »

Bien des maux atteignent ce pays très pauvre. Des hivers très longs et si rigoureux que même en avril ni Teyras, ni son intrépide frère « le capitaine », ne peuvent pénétrer dans les forêts enfouies sous des amas de neiges énormes.

Dans ces hameaux construits en pisé, car la pierre manque, et couverts de chaume, les incendies ont une fréquence et une intensité terribles : en huit ans nous voyons signalés, sur les seules terres de M. de Moras, une dizaine d'incendies dont quelques uns détruisent des hameaux entiers. Le grand propriétaire de forêts est alors sollicité de fournir des bois pour reconstruire les habitations, et aucune demande n'est repoussée.

Il a d'ailleurs des quémandeurs de bois extrêmement nombreux. En dehors des contributions dûes par suite de vieux contrats il fournit de nombreux chars de bois aux pauvres des hôpitaux d'Arlanc, aux Ursulines de cette ville, aux églises en mauvais état comme celle de Valcivières, aux Filles de Saint Joseph du Bon Pasteur, nouvellement installées à Arlanc.

Certains ont la manière pour quêter : M. Artaud, diacre, écrit le 10 avril 1731, au nom des habitants de l'Artaudie, près de Valcivières, pour demander des arbres « ayant eu le malheur de perdre la plus

grande partie de leurs bâtiments par un orage ». Ces habitants de l'Artaudie croient qu'ils pourraient en prendre « ayant usage dans lesdits bois, mais quand nous n'aurions pas ce droit-là, vous estes assés charitable pour nous accorder le peu de bois qu'il faut pour des personnes de vos terres ».

Le curé de Notre-Dame de Mons, Pélardy, demande pour les réparations de son église qui menace ruine, et termine en assurant de sa parfaite reconnaissance et de « celle de mes habitants, vos fidèles sujets et vous offrons nos vœux et prières pour la conservation de votre personne et la prospérité de votre illustre famille ».

\* \* \*

**L'église et le clergé en Livradois.** — Le tableau de la vie locale serait incomplet si l'église qui tenait une si grande place dans ce temps et dans cette région n'y figurait pas.

Le seigneur a la nomination à diverses cures ou chapellenies. Nous avons ainsi la nomination de Claude Barrisson, à la chapellenie de Sainte Magdeleine de Boutonnargues en remplacement de son oncle. Mais son droit de nomination est-il bien certain? On s'en avise seulement après coup; on craint un procès; on fait rechercher les titres, car le Président Delaire, comme seigneur de la Tour-Goyon, y prétendait aussi jadis. Enfin après diverses recherches le droit du seigneur de Saint-Amant paraît solidement établi.

Les diverses chapelles seigneuriales existent encore, nous l'avons dit, même à Ambert, où il n'y a plus de château. Le sacristain Dupuis déclare ses ornements en très mauvais état et sollicite leur remplacement, ce qui est vrai, écrit Teyras, « sauf pour un bel ornement tissu d'or dont on peut se servir, et le calice, quoique la coupe ne soit pas dorée, est beau et magnifique ».

Chapuis, le sacristain d'Arlanc, parle de même au sujet de sa chapelle. « L'intendant du duc de Tallard avait pourtant affirmé qu'il n'y manquait rien. Informez-vous ? »

En tous cas cet oratoire a toujours le culte régulièrement et un groupe d'habitants y suit les offices. Un M. Amat, d'Arlanc, demande qu'on lui laisse la jouissance d'un banc qu'il a placé depuis 1680 dans cette chapelle. On le lui permet mais sous acte notarié très précis.

Les bancs paisiblement installés dans les chapelles privées n'ont pas d'histoire, tout comme les peuples heureux, mais il n'en est pas de même dans l'importante église d'Ambert: Flouvat le cadet, avait voulu, comme fermier du seigneur, occuper la place qui revient à ce grand personnage.

Détail scandaleux ! Le bailli, Madur le père, est venu lui contester cette place et l'a même insulté, devant tout Ambert ! « Je ne suis pas content de ce procédé écrit le seigneur, ny de voir pareille mésintelligence entre mes officiers et mes fermiers. Dailleurs « l'affaire du banc », comme écrit M. de Salaville, est toute décidée; il appartient de droit à mes officiers et le sieur Flouvat est mal fondé de redoubler ses instances sur cela ».

L'antique château de Roche-Savine n'est même plus une ruine et sa chapelle, seul vestige d'un grand passé, a besoin de réparations, écrit le curé du Monestier ; il y faudrait 60 livres, on les fournira encore.

Illustre ! L'époque du rasoir paraît lointaine, quand on lit le curé Pélardy !

Il y a aussi bien des dépenses, nous allions dire communales ou locales qui incombent au seigneur. Le pont de Valcivières écroulé en avril 1728 est à reconstruire. La halle d'Arlanc menace ruines lors de l'achat de la seigneurie; les fours banaux de cette ville dont les voûtes sont tombées et qu'il faut remettre dans leur entier. « La halle d'Arlanc ? écrit M. de Moras. Je ne sais si je suis obligé de l'entretenir ? » Il le faudra bien pourtant et même remettre en état la tour où se trouve la cloche municipale, les habitants consultés ne voulant même pas participer à cette opération.

Avaient-ils mauvais esprit ? Peut-être. En tous cas on leur a envoyé — fléau redouté — un régiment en quartiers d'hiver ! M. de Moras en profite pour faire réparer les écuries du château qui pourront loger les chevaux de cette troupe, moyennant bien entendu un bail avantageux, passé avec la communauté des habitants d'Arlanc, qui, ainsi, va contribuer indirectement et malgré tout, aux frais de son seigneur.

A la halle d'Ambert, il manque une porte qu'il faut remettre et il en coûte 30 livres.

Même la lointaine seigneurie d'Auzon, dont les revenus rentrent si mal, a trouvé une cause de grosses dépenses : l'écluse détruite par l'inondation de l'Allier en 1733. « Le capitaine » qui est allé sur les lieux a constaté que la dépense était là aussi obligatoire.

Quel est l'esprit des populations ? Si nous nous en tenons à nos lettres, les gens de ces villages sont assez portés à prendre, sans souci du tien et du mien, ce qui est à leur portée : à Arlanc on a commis mille déprédations au château, jusqu'aux poutres, jusqu'aux pierres de taille ont été enlevées.

Les habitants des villages de la Rodarie et de Goure, près d'Ambert, sont, dit Teyras « gens très suspects qui ne scauraient par mauvaise habitude qui a passé de leurs auteurs en eux s'empêcher de voler et friponner ».

« Tous les villages des environs de Saint-Martin-des-Olmes se chauffent de mes bois écrit M. de Moras ». Les « investis », avec du bois mort prennent du vif aussi. S'ils achètent quelques arbres ils en coupent 4 au lieu de 2.

Enfin entre eux règnent rivalités et querelles, surtout pour les pacages aux droits incertains et mal définis. Telle la querelle entre les habitants de Notre-Dame de Mons et ceux de Préjurades au sujet du pacage de la cote de Mons ; le bailli de Saint-Amant a fort à faire pour concilier les parties, car nous voyons que la guerre dure encore plusieurs années après.

Au début de mai 1732, peu après les confessions pascales évidemment, le curé de Saint-Bonnet-le-Bourg a une restitution à faire à M. de Moras. Teyras prend livraison des 18 livres de cette remise, anonyme bien entendu, où nous soupçonnons le repentir de quelque déprédateur des bois qui a voulu purifier sa conscience au temps de Pâques. Cette somme sera par la volonté du maître employée à une bonne œuvre : à payer en partie les Lettres de Grâce du garde Pirel.

Nous avons là un témoignage de l'influence morale des pratiques chrétiennes dans la région où on trouve un clergé nombreux, et sans doute presque aussi pauvre que ses paroissiens (1).

Le curé de Saint-Amant, Cartier, qui a succédé à Antoine Teyras, frère de Jean est grand ami du bailli, et aussi du puissant seigneur Abraham et de M. de Salaville qui n'oublie jamais de lui envoyer ses compliments. Ce curé n'est pas né en Livradois et au temps des vendanges il s'absente et va faire un séjour chez lui pour rentrer sa récolte. Des prêtres « filleuls » sont là d'ailleurs pour le suppléer et le remplacer.

Les Ambertois même laïques, Jean Teyras le premier, ne manquent jamais de commencer une lettre, et même un brouillon, sans tracer en haut une croix. La précision des lettres d'affaires ne comporte aucunes indications sur la question religieuse ; Teyras assure cependant M. de Moras — ce qui n'est peut-être d'ailleurs qu'une simple formule de politesse — « qu'il prie Dieu pour sa prospérité tous les jours de sa vie ».

\*\*

**La famille Teyras.** — Il est temps de donner quelques indications sur le bailli Jean Teyras et sa famille.

(1) Nous trouvons parmi les demandes d'arbres celle des prêtres communalistes d'Ambert qui en sollicitent quelques-uns afin de réparer « la maison qui sert à l'éducation de la jeunesse ».

Originaires du Malpertuis, hameau de la paroisse de Chambon, près de Saint-Germain-l'Herm, les Teyras quittèrent au XVII<sup>e</sup> siècle ce « mauvais trou », où sans doute la fortune ne serait jamais venue les chercher pour se fixer à Saint-Amant ; Barthélemy Teyras épousa en 1645 Catherine Chambon, fille d'un notaire, et greffier au bailliage de ce bourg. Avec son beau-père il était déjà adjudicataire de fermes seigneuriales.

Devenu veuf, il eut de sa seconde femme, Gilberte Jeune, née aux Mortaines, paroisse de Saint-Gervais-sous-Meymont, plusieurs enfants, parmi lesquels Jean, né le 20 août 1667.

Comme tous les siens il grandit dans le bailliage où il devint « lieutenant » en 1703, pour « haut et puissant seigneur Gaspard-Sidoine Apollinaire de Polignac ». Fermier des droits seigneuriaux comme son père, il fut initié à toutes les chicanes de la pratique, à toutes les difficultés de rentes qui rentrent difficilement, et aux tracasseries de maîtres besogneux qui harcèlent leurs fermiers.

C'est ainsi que nous voyons une dame de Polignac lui écrire d'envoyer vite ce qu'il a perçu car « M. le vicomte vient de partir pour l'armée sans me laisser une pistole » (1).

Ces lettres pressantes dont l'adresse porte brutalement la suscription : « A Teyras, mon receveur à Saint-Amant » dénotent une impécuniosité incessante et l'urgence d'envoyer des fonds. Le style, qui contraste fort avec celui des lettres que Teyras recevra plus tard de leur successeur, est toujours abrupt : « Teyras, je ne scay si les sieurs Chanteloube et Durif ont enfin payé..., etc. ».

Jean avait un frère aîné, Damien, né en 1663, qui fut longtemps greffier du petit bailliage de Saint-Amant, mais sa fonction fut surtout

---

(1) Antoine Teyras, frère aîné de Jean (il était fils du premier lit, de Barthélemy Teyras et de Catherine Chambon), qui fut longtemps curé de Saint-Amant, s'occupait aussi des fermes seigneuriales, puisque nous trouvons la lettre suivante que lui écrit un des vicomtes, peu d'années avant la catastrophe de 1719 :

« Au Puy, ce 17 juillet 1716. Je vous envoie le sieur Chappon, mon « secrétaire pour vous faire signifier l'arrest que je viens d'obtenir, qui « me donne main levée de toutes saizies faites et à faire et qui deffend « à mes créantiers d'en faire d'autres. Vous n'aurez plus d'excuses pour « vous empêcher de payer ce que vous devez d'arrérages et le terme de « St Jean écheu. Ne croyez pas que je prenne pour argent comptant les « quittances des moines du Bouschet, faites le signifier à ces moines et « en leur personne à l'abbé. Venés donc avec le sieur Chappon afin que « nous réglions nos comptes, et portés toutes vos quitances, et surtout tout « ce que vous me devez, en espèces dont j'ay grand besoin pour mon « voyage de Paris. N'y manques pas. Je suis mon cher curé entièrement « à vous ».

Polignac.

celle de « capitaine », (on appelait ainsi le régisseur et surveillant en chef des terres de Saint-Amant, Boutonnargues et Riols), fonctions auxquelles il fut nommé par le vicomte Armand de Polignac, le 8 février 1714. Damien vécut célibataire, tout dévoué à son frère et à ses neveux. On le voit sans cesse en courses à travers les forêts et faisant de fréquents voyages dans les régions où l'appellent les intérêts des maîtres : Polignac ou Moras.

Jean Teyras avait épousé Marie Bastier, sa cousine, d'une famille originaire d'Ambert, mais établie depuis assez longtemps au lieu de la Praderie, paroisse de Brousse, au pied de la butte historique de Montboissier. Les Bastier avaient fait une évolution sociale très analogue à celle des Teyras, en quelque sorte parallèle, en remplissant de petites charges judiciaires pour les La Fayette de Champetières.

Lorsque la dernière représentante de la branche aînée des La Fayette, Madeleine, duchesse de la Trémoille, vendit ses terres d'Auvergne au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, son bailli Jean Bastier, acheta les fiefs nobles et châteaux de Meydat, paroisse de Condat, et de la Fayette-Vieille, près d'Auzelles. Bientôt, lui et ses fils, se firent appeler Bastier de Meydat. Nous le retrouverons et nous pourrions juger de son caractère peu endurant et de son économie poussée à l'extrême.

Nous avons déjà montré les qualités d'ordre, de précision, de vigilance, d'exactitude, que possédait Jean Teyras et qui lui avaient certainement valu la haute confiance de son nouveau maître.

\* \* \*

**L'éducation de Côme-Damien Teyras.** — Lorsqu'Abraham Peirenc de Moras vint visiter ses terres d'Auvergne en septembre 1727, le moment parut propice pour lui parler du projet d'envoyer le fils aîné, Côme-Damien, terminer à Paris, ses études de droit, commencées dans le très médiocre milieu du bailliage de Saint-Amant. M. de Salaville voulut bien se charger de s'en occuper spécialement.

Le jeune homme (il était né le 12 décembre 1709) prit le carrosse de Clermont à destination de Paris le 17 novembre. Son père écrivait au protecteur : « Je le mets sous votre conduite, puisque vous le voulez bien ainsi. Pour la pension je vous prie de la régler le plus doucement qu'il se pourra ; pour les habillements trouvés bon qu'ils soient modestes... ».

Nous avons ensuite des lettres curieuses de M. de Moras donnant le plan des études du jeune homme « avec un maître qui a grand soin de ses écoliers ». Mais le père tout en remerciant des soins, écrit :

« Je ne croyais pas que sa dépense alla si loing que vous me le marquez. Je vous prie de la ménager plus doucement ».

Et, répondant au sujet du programme d'études, il écrit ceci qui est pour nous un sujet d'étonnement profond :

« Pour ce qui est des mathématiques il me semble qu'il ne doit point s'essayer à cette science car elle occupe et attire trop la jeunesse » et en vieux basochien il ajoute « le plus efficient est le droit et la pratique, c'est ce que je demande de luy... ».

Cependant il doit avoir du style, ce qui semble bien manquer dans les cantons ambertois. « Pour le former dans l'écriture j'y consens, il peut y donner le temps raisonnable ».

On traite d'ailleurs parfaitement chez le puissant financier, le petit montagnard, fils d'un homme d'affaires auvergnat. Il dîne souvent chez M. de Moras et même chez le frère de celui-ci, Peirenc de Saint-Cyr. Il est très fréquemment de leurs fêtes ; on l'emmène dans ces châteaux merveilleux de Champrosay, de Cherperenc.

Il est d'ailleurs, écrit Salaville « sage et retiré » ; son maître est content de son assiduité, de sa docilité, de sa sagesse, et son répétiteur lui trouve « de bonnes dispositions ». « Je tâche, écrit encore Salaville, de luy faire donner un peu de monde et de le dégourdir. Il a passé les fêtes de la Pentecôte en compagnie des dames, à Chantilly, d'où il s'est bien tiré et avec sagesse ».

Ses comptes malheureusement suffoquent le père Teyras : 1041 livres déjà au 30 mai 1728 !

On trouve sur ces dépenses d'habillements, indispensables d'après ses protecteurs : un habit de drap fin complet avec deux culottes, des bas de soye, une épée dorée d'argent coûtant 10 livres, un chapeau castor, une veste de bazin fin, etc...

Nous savons que sa pension coûte 600 livres ; mais il est assez mal comme logement, M. de Salaville le fait changer et l'installe à l'hôtel de Candie, où il paie 650 livres ; il sera là avec M. Girard, connu de son père, et très recommandable.

D'ailleurs « il ne fréquente que bonne compagnie, n'abuse pas de sa liberté, est rangé, sage ».

Les lettres paternelles cependant ne sont pas débordantes de tendresse ; c'est une règle absolue des parents de cette époque d'inspirer plus de crainte que d'amour. Comme le jeune homme écrit, et demande 300 livres, indispensables pour son examen et en même temps son « quotidien », (100 livres par mois), il dit à son père : « J'espère m'attirer votre bienveillance et votre amitié », ce qui nous paraît peu cordial, et envoie « ses très humbles respects » à sa « chère mère ».

Ajoutons que pour les parents, sans doute curieux de nouvelles,

dans la vie monotone de Saint-Amant, il ajoute en post-scriptum : « à Paris il n'y a rien de nouveau » (25 octobre 1730).

Son cousin de Meydat, lui aussi étudiant, a un père plus sévère, plus dur encore, dont il faut lire les incartades, causées par l'avarice et l'ignorance du coût de la vie à Paris, incartades qui vont jusqu'à manquer de respect à M. de Moras l...

Côme-Damien entre ensuite chez un procureur, ce qui plaît à son père. M. de Salaville envoie des compliments au sujet de l'étudiant, mais le père ne veut pas abonder dans son sens, ce qui dénoterait sans doute une sorte de faiblesse et il écrit : « Il serait à souhaiter qu'il y ait quelque chose de vrai de tout ce que vous dites sur son compte ».

Malgré les interventions du factotum de M. de Moras, Jean Teyras lui mesure les crédits au compte-goutte ; il a pourtant tellement grandi qu'il ne peut plus mettre son habit et il a aussi besoin de linge ; il lui faut de nouveaux livres de droit, sinon il va perdre son temps.

M. de Moras voudrait « qu'il apprit à danser et à faire des armes, « quand ce ne serait que pour porter son corps et paraître quelquefois « dans les assemblées. Il a répondu qu'il le désirerait mais qu'il n'a « vait pas d'argent ni d'habit à mettre ».

Il faut cependant faire un effort : « Ces trois prochaines années sont celles qui doivent le former pour sa vie ».

Passons sur son examen de la licence qu'il reçoit « avec applaudissement ». Il devait être suivi de sa réception au Parlement ; celle-ci est retardée, mais « ce n'est nullement de sa faute... c'est à cause des différents du temps et des avocats ».

Enfin ses études sont terminées : il va falloir récupérer toutes ces lourdes dépenses qui ont tant et tant torturé son père. Il rentre à Saint-Amant en novembre 1731 et on cherche à le caser dans une situation judiciaire ou administrative digne de ses capacités.

Hélas, déceptions sur déceptions ! M. Trudaine sollicité ne peut lui donner d'autre commission que celle de subdélégué (1) de l'Intendance d'Auvergne, ce qui paraît bien maigre comme compensation à des études si coûteuses...

M. de Moras qui avait jadis rêvé de mettre sur la tête de ce jeune homme un poste de « grand bailli du Livradois » dont la création dut vite lui paraître impossible, M. de Moras présente tout à

(1) Côme-Damien Teyras prit néanmoins ce poste de subdélégué, qu'il occupa nonobstant les fonctions beaucoup plus importantes de commissaire des guerres, de 1734 jusqu'en 1777, année où il cèda ces fonctions à l'un de ses gendres, Joseph Tardif de Saint-Pardoux.

coup un brillant projet : l'achat de la charge de président en l'Élection d'Issoire. Il plaide chaleureusement la cause du jeune homme, prévoyant l'effroi du père à la pensée de faire encore un gros sacrifice pécuniaire : « Cela ne l'éloignera point de vous et luy donnera un rang. Vous êtes en état de faire un sacrifice et il faut profiter de l'occasion qui est favorable... Vous ne sauriez faire meilleur employ de votre argent pour vous et pour votre fils... Cette place luy facilitera un meilleur établissement qu'il ne le ferait. Il mérite par ses sentiments pour vous et par sa façon de penser et de se conduire que vous fassiez un effort en sa faveur; si je ne lui connaissais tous les talens qu'il a pour se faire aimer et estimer, je ne vous solliciterais pas pour luy comme je le fais ».

Le père trop économe, resta-t-il sourd à des objurgations si pressantes ? Trouva-t-il que cette nouvelle mise de fonds l'entraînait trop loin ? La charge fut-elle achetée brusquement avant que les Teyras aient pu intervenir ? Nous ne savons, mais le jeune avocat ne put profiter de cette occasion si brillante.

Nous venons de voir M. de Moras parler à son père « des talens qu'il a de se faire aimer » ; ils existaient réellement chez Côme Teyras et, Abraham, bon observateur, avait dit vrai ; le propre fils du puissant protecteur, le jeune François de Moras, les goûta fort et se lia avec Teyras, son aîné de 7 ou 8 ans, d'une amitié profonde qui dura autant que leur vie, et dont témoigne encore une longue correspondance remplie d'une expansion qu'on trouve rarement en cet âge compassé.

Mais cela nous entraînerait hors du sujet traité par les lettres de leurs parents, où nous avons encore sur la famille Teyras des notes curieuses sur ces Bastier de Meydat, dont le père est terrible, le fils très soumis, travailleur, affectueux ; un autre beau-frère du bailli, le chanoine Bastier est à Clermont et y reçoit non seulement ses parents lors de leurs escales via Paris, mais sert en quelque sorte de commissionnaire ; on luy adresse de la capitale les mousquetons et les bandouillères destinés aux gardes des forêts, afin qu'il les fasse tenir à Jean Teyras par quelque occasion.

Le bailli est aussi en excellents termes avec son beau-frère Delotz, de Thiers, époux de Gabrielle Teyras, et ses neveux ; il fait intervenir M. de Moras en leur faveur dans un procès que les Delotz ont devant le Parlement. Il propose ceux-ci au financier pour des fournitures de chanvre destinées à la Compagnie des Indes et livrables à Orléans.

\* \* \*

**Le caractère du financier Abraham Peirenc de Moras. —**  
Quels sont les traits de caractère de Peirenc de Moras qui ressortent de cette correspondance ?

Nous avons dit son intelligence, ses dons d'assimilation rapide, son jugement aigu et sûr, sa précision en toutes choses.

L'absence de sens moral que les contemporains lui ont jetée sans cesse au visage, n'apparaît pas dans ces lettres, où tout au contraire le souci de la justice, sans aucune hypocrisie, se manifeste sans cesse.

Ses générosités ne sont généralement pas spontanées, mais il n'y a pas une seule des très nombreuses demandes de secours, de secours importants même, qui soit repoussée ; les incendiés, les pauvres d'Ambert et d'Arlanc (1), les religieuses qu'on lui indique comme peu fortunées, tous reçoivent des aides en bois de chauffage ou de construction, qui nous paraîtraient aujourd'hui des cadeaux princiers.

Cependant ses comptes sont très strictement tenus et réglés avec une minutie extrême.

On sait qu'on usait alors de lettres de change, et une facilité très grande du Livradois pour les paiements à Paris était fournie par le commerce des fabricants de papier. On employait à peu près toujours pour ces paiements ce que les lettres appellent « la voye de M. Dupuy », c'est-à-dire les fabricants de la Grand'Rive, près Marsac qui faisaient à Paris de grandes et fréquentes livraisons. Quelquefois aussi on emploie Micolon, autre papetier, apparenté aux Teyras.

La minutie d'Abraham Peirenc nous étonne, et aussi son âpreté à rechercher des revenus toujours plus élevés de ses fermes ou de ventes des bois, ainsi que son insistance à faire économiser strictement sur les moindres détails de sa vaste administration. C'est sans doute qu'il y avait là un principe, une règle de conduite, et peut-être un atavisme profond.

Il est cependant, — même en Auvergne, où il n'a l'intention d'éblouir personne puisqu'il n'y vient presque jamais, — il est large par simple point de vue de grand seigneur.

Les Tallard, ducs d'Hostun, en vendant Arlanc, y ont laissé comme

---

(1) Après lui ses enfants firent des fondations très importantes aux hospices d'Ambert et des donations très grandes aussi aux Œuvres charitables du Livradois.

une épave une pauvre vieille fille, M<sup>lle</sup> de Verdun (1), qui y végète en attendant la mort. M. de Moras ordonne de luy fournir tout le bois de chauffage dont elle aura besoin et de luy procurer « tous agréments qu'elle mérite par sa naissance et par elle-même ». (13 décembre 1729).

Il est reconnaissant, et dans ses rêves il n'oublie pas ses amis. Lorsqu'il projette de former un « grand bailliage du Livradois » qui grouperait sous une seule juridiction toutes les seigneuries de cette région, il pense « à faire tomber dans le temps » cette magnifique charge sur la tête du fils de son bailli, jeune homme de 18 ans à peine, pour prouver au père combien il apprécie ses services.

Il est de bon conseil, et nous avons dit son éloignement de tout procès pour lui et les autres, à une époque où tout le monde plaide, jeunes et vieux, hommes et femmes, prêtres et laïques.

Teyras se plaignant toujours d'être « abîmé en tailles » il lui écrit : « Vous devriez acheter quelque petite charge qui procure les exemptions et privilèges ».

Ce avis ne sera pas perdu et bientôt Jean Teyras acquéreur (1736) d'une charge de secrétaire du roi sera un privilégié exempt de tailles, au grand mécontentement et grand dommage des habitants de Saint-Amant, obligés de répartir entre eux la somme payée annuellement par leur riche concitoyen.

Ainsi, grâce à l'heureuse inspiration d'Abraham Peirenc de Moras, Jean Teyras, sieur de Grandval, n'eut plus à soupirer après l'énormité de ses charges fiscales...

\* \* \*

**Mœurs et coutumes.** — Les mœurs du XVIII<sup>e</sup> siècle sont peu indiquées dans ces lettres d'affaires où pourtant les formules de la plus grande politesse règnent non seulement de l'inférieur à l'égard

(1) Les Tallard, ducs d'Hostun, possédaient la seigneurie de Verdun-sur-le-Doubs, dont certains de leurs cadets prenaient le nom. Il s'agit là, sans doute de Gabrielle d'Hostun, fille de Louis d'Hostun et de sa seconde femme, Marie-Claire d'Albon.

La noble demoiselle crût-elle que l'énorme quantité de bois reçue une première fois lui était dûe ? Remercia-t-elle d'une façon trop cavalière ? Toujours est-il que l'année suivante le financier la restreignit à 20 chars de bois de fayard, ce qui, écrit Teyras, et nous le croyons, est bien suffisant pour son chauffage. « Mais, ajoute-t-il, en le recevant, elle ne paraissait pas contente ».

du supérieur, mais tout autant du supérieur vis-à-vis de l'inférieur (1).

Jean Teyras s'inquiète beaucoup des suites du voyage très fatigant de M. de Moras en Auvergne et en Forez et lui écrit :

« Je ne scaurais être tranquille que je n'aye appris votre arrivée « à Paris en parfaite santé, pour laquelle j'ay lieu de m'intéresser et « de tout craindre après les fatigues et mouvement que vous vous « estes donnés dans ce voyage. J'ay chargé mon fils de m'en informer et de me tirer de cette inquiétude, sitost qu'il sera arrivé et « qu'il aura eü l'honneur de vous faire la révérence et à Madame de « Moras ».

De même à l'époque où Teyras souffrant, écrit en juin 1730 : « un « mal de tête violent avec une chaleur dans le cerveau m'a tenu puis « le mois de may dernier. Je suis en remèdes pour me rétablir ». M. de Moras lui répond : « J'ay esté très fâché prenant beaucoup de part à « ce qui vous regarde et je serais charmé d'estre informé par vous même de votre parfait rétablissement ».

Quelle différence avec le ton des Polignac faisant débiter chaque billet par le brutal : « Teyras, avez vous... etc... »

On ne peut en général faire de cadeaux au maître, ce serait sans doute trop familier et que pourrait-on lui offrir ? Mais Teyras a envoyé en août 1725 des « coffrets de confiture » à M. de la Loubière et à M. de Salaville. Remerciements, mais médiocre succès, semble-t-il. M. de Salaville « le supplie de ne pas se mettre en pareil soin à l'avenir, parce qu'indépendamment que nous avons icy ces sortes de choses il en coûte pour les faire venir de si loin ».

Les Teyras n'envoient plus de confitures, mais il y a dans la région d'Ambert des fromages qui ont une certaine renommée, et les voitures de papier de M. Dupuy, de la Grand'Rive, font souvent le voyage de Paris. « Les fromages de Roche-Savine » seront donc fréquemment en route pour régaler M. de Salaville.

Certains envois s'égarèrent cependant, car une caisse expédiée à l'adresse de M. Vimal, marchand de papier, depuis près de trois mois, n'est pas parvenue. Il faut réclamer à M. Micolon, autre papetier, qui s'était chargé de cette livraison. Nous ne pouvons présumer du bon état du colis à l'arrivée...

Au jour de l'an encore, le jeune Teyras apporte des fromages...

Le maître reçut cependant un jour un cadeau différent, mais très

(1) Notre goût moderne est cependant agacé par l'abus des pronoms possessifs : mes châteaux, mes terres, mes forêts, mes sujets... Cependant, cette forme si désagréable et si lourdement emphatique, n'était pas spéciale au parvenu Peirenc de Moras, elle était générale à cette époque.

gracieux ; dans le voyage de septembre 1727, M. de Moras remarqua une biche apprivoisée appartenant à Madame Teyras et la trouva fort jolie.

Peu après son départ Teyras, qui savait faire sa cour, envoyait par un exprès la charmante petite bête au financier qui visitait alors sa seigneurie de Saint-Etienne-en-Forez.

\* \* \*

**Le style et les caractéristiques des lettres.** — Les lettres de Teyras sont claires et précises ; leur concision qui ne s'écarte point des questions à traiter se borne à les envelopper de grandes formules de politesse et de protestations de soumission et de dévouement. Ce ne sont point des modèles de style et quelques expressions du terroir y montrent le montagnard ignorant des tournures de ce français académique qui est alors à l'apogée de son règne (1).

Cependant elles n'ont rien du charabias désagréable des robins de son temps et si ses brouillons (qu'il remaniait sans doute encore), contiennent quelques fautes, il est bien supérieur aux bourgeois de sa région, tel ce Flouvat le cadet, à l'orthographe ultra fantaisiste et au style informe.

Les lettres du financier ont, et même à un degré supérieur, les mêmes qualités de clarté et de précision. Elles se répondent bien ainsi les unes aux autres, sans fioritures, inutiles dans ce genre de correspondance. Cependant les formules de bienveillance et de politesse y sont fort bien tournées. Nous nous rappelons en les lisant que Mathieu Marais nous dit que Moras « avait un gouverneur qui est homme de lettres ». C'était évidemment Salaville.

Il ne devait pas chercher à signaler spécialement ces talents en écrivant à un régisseur perdu au fond des montagnes d'Auvergne, mais il restait dans sa correspondance un peu de son langage habituel, et il y a dans maintes lettres la touche spéciale de cette époque de politesse raffinée.

Car, cela saute aux yeux, l'auteur de presque toutes les lettres (excepté deux ou trois de l'écriture de M. de La Loubière), c'est Salaville, bien qu'une partie seulement soit signée de son nom. Comme

(1) Voici, dans une très grave circonstance, une phrase du bailli : « J'apprend la larme à l'œil avec tous les sentiments de douleur la mort de M. de Moras. C'est un coup bien funeste et une perte infinie pour toutes ses terres et en particulier pour moy ».

le secrétaire du roi de France, Salaville « avait la plume » (1) et la preuve indubitable c'est qu'après la mort du financier, la même calligraphie continue ses belles pages régulières sans la moindre variante.

Abraham Peirenc de Moras avec toutes ses charges, de maître des requêtes, d'intendant de la duchesse de Bourbon, d'inspecteur général de la compagnie des Indes et de propriétaire de cinquante hôtels, châteaux, seigneuries, ne pouvait traiter lui-même les questions minimales des quartiers de seigle payés aux gardes de Boutonnargues ou de l'affermage de la leyde des pieds et des langues d'Arlanc.

Cependant, comme il y a nombre de lettres où il semble réellement parler lui-même, il y a lieu de croire qu'il y avait intérêt à le faire intervenir directement pour donner plus d'autorité aux ordres adressés, et, vraisemblablement, toutes ces lettres lui étaient lues et avaient son approbation avant leur envoi ; des P.-S. rectificatifs semblent l'établir.

Nous pensons donc qu'il y a lieu, en s'en référant à la signature qui les termine, et pour la commodité, de lui attribuer les lettres portant son nom, tout comme si elles étaient réellement de sa main (2).

Marc DOUSSE.

(1) « Avoir la plume » c'était imiter si exactement l'écriture du roi qu'elle ne se puisse distinguer de celle que la plume contrefait, et écrire en cette sorte toutes les lettres que le roi doit ou veut écrire de sa main et toutefois n'en pas prendre la peine. Tel est le secrétaire de Louis XIV, Rose, dont Saint Simon a beaucoup parlé. (Marion. *Dictionnaire des institutions de France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, p. 506).

(2) Les lettres publiées ci-après proviennent des papiers de famille de Madame Gabriel Grimardias, née Teyras de Grandval, et de Madame Augustin Tardif sa sœur, descendantes du bailli de Saint-Amant.

De très nombreuses lettres faisant partie de cette correspondance sont entrées dans les diverses branches de la famille Teyras de Grandval, et n'ont pu être consultées, si toutefois, elles existent encore.

Les lettres émanant de M. de Moras ou de son entourage, sont toujours cachetées à la cire rouge avec les armes de la famille Peirenc de Moras : « de gueules semé de pierres d'or, à la bande brochant sur le tout ».

L'orthographe ancienne et variable, surtout pour les noms propres souvent transformés, et sans fixité aucune, a été respectée. Seule, la ponctuation moderne a été rétablie pour la clarté de la phrase. De même, les majuscules figurant fréquemment au commencement de noms communs placés au milieu de phrases, ont été remplacées par des minuscules.

M. D.

## Le Livradois au XVIII<sup>e</sup> siècle

(Suite)

Lettres adressées à Jean TEYRAS, par M. de MORAS  
ou par son ordre, avec quelques correspondances étrangères  
se rapportant aux mêmes objets :

à Monsieur  
Monsieur Teyras, baillif  
de la Baronnie de Roche Savine  
à St Amans

à Paris ce 11<sup>e</sup> aout 1725.

Il y a trois semaines monsieur que j'ay adressé à M. Plantade a Isoire un paquet pour vous, contenant la survivance de votre charge de Baillif, pour M. votre fils, les lettres de capitaine pour M. votre frère et des lettres pour M. Mathias fils. Si M. Plantade ne vous l'a pas envoyé ayez soin de le faire retirer.

M. le comte de Fontanes (1) veut bien vous donner un état ou consistance de son bien des Ecures et comme M. de Moras pourra s'en accomoder, il vous prie par la confiance qu'il a en vous, et en M. Madur de prendre la peine de vérifier cet état le plus spécifiquement que vous pourrez, scavoir la quantité de foin de reserve et ce qu'il vaut communes années.

Le revenu des trois domaines joignant le chateau et leur consistance en prés et champs.

La quantité de bled et le prix.

La valeur du fonds de la forest, et ce qu'elle peut porter de revenu annuelement, soit en vendant du bois mort ou en faisant faire des planches.

Enfin examinez toutes choses dans leur juste proportion et dans la pure vérité, tant pour le vendeur que pour l'aquéreur, vous et M. Madur estes très entendus et M. de Moras s'en tiendra à votre vérification que vous m'adresserez chez luy en son hotel place de Vendome et je compte que sur votre Mémoire bien raisonné nous pourrons statuer sur le juste prix de ce bien.

J'assure de mes respects Mad<sup>e</sup> votre epouse, mes compliments à M. votre frère et tous nos messieurs. Je suis très parfaitement, Monsieur votre très humble et très obeisst serviteur.

SALAVILLE.

(1) Seigneur des Escures, petit fief au-dessous de la butte de Roche-Savine.

M. de Salaville écrit encore à Teyras quelques jours après :

*à Paris ce 28 aout 1725.*

J'ay remis Monsieur, à M. de Moras les lettres que vous m'avez adressées pour luy au sujet des commissions que je vous avois envoyées et il m'a chargé de vous mander qu'il sera toujours ravy de vous faire plaisir et à toute votre famille dans toutes les occasions qui se présenteront.

M. de la Loubière est en Limozin je luy ay envoyé votre lettre et remis à mad<sup>e</sup> de la Loubière les cinq coffrets de confitures que vous luy envoyées. Je vous remercie en mon particulier monsieur des autres cinq que vous m'envoyez et vous supplie de ne plus vous mettre en pareil soin à l'avenir parce qu'indépendament que nous avons icy de ces sortes de choses il en coûte pour les faire venir de si loin.

Comme vous me marqués en avoir payé le port à Clermont il faut vous le faire rendre car la feuille n'en étoit point déchargée et j'ay payé icy pour cela 11<sup>l</sup> 14<sup>s</sup>.

Il sera difficile de vous faire tirer parti de votre liquidation, mais je verray M. Rousselot et ce qui se pourra faire.

J'assure de mes respects mad<sup>e</sup> votre épouse mes compliments à M. votre frère et à toute la famille...

SALAVILLE.

\* \* \*

La lettre suivante ne fournit aucun renseignement, mais elle mérite, semble-t-il, d'être publiée comme spécimen de la tournure employée dans les remerciements aux souhaits de bonne année, et de la façon pleine d'une politesse supérieure avec laquelle on écrivait même les phrases les plus banales :

*Paris ce 28 janvier 1726.*

Je vous rends mille graces monsieur des souhaits obligeants que vous voulez bien faire pour moy, à l'occasion de la nouvelle année, personne ne vous y désire et à toute votre chère famille plus de bonheur et d'agrément que moy et de meilleur cœur. Je me flatte que vous voudrez bien me continuer l'honneur de votre amitié et que vous me ferez la justice d'être persuadé que j'y répondrai toujours comme je le dois.

J'assure de mes respects, madame votre épouse et je suis toujours très véritablement monsieur etc...

SALAVILLE.

\* \* \*

Dans la période suivante les lettres des représentants de M. de Moras ont dû disparaître. Il faut aller jusqu'au mois de septembre 1726 pour trouver la suite d'une correspondance certainement très régulière

et très suivie. A cette date c'est un autre représentant du financier qui correspond avec Teyras : M. de la Loubière :

*à Paris ce 14 7bre 1726.*

J'ay reçu monsieur la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire. J'ay envoyé à M. Madur la procuration de M. de Moras pour faire les déclarations nécessaires des forets ainsy que le Procureur du Roy en la Maîtrise le demande. J'espère que vous voudrés bien luy ayder, pour que le tout se fasse dans les règles.

Nous avons fait poser des affiches pour la nouvelle ferme de St Amans et Boutonnargues, le bail du S<sup>r</sup> Chaslus qui échoit à present est de 2.800 l. Le S<sup>r</sup> Dupic procur. d'office de Bertignac a fait son offre à 2.900 l., mais je scay que cette ferme doit aller plus loin. Lorsque je passay au païs, bien de gens me temoignèrent desirer cette ferme et je suis aujourd'huy surpris de voir que personne ne se presente. Je vous prie d'avertir les S<sup>rs</sup> Chaslus, Tardif, son beau frère, Mausac, son gendre, Mathias procur. d'office et autres qui peuvent être dans quelque dessein de prendre des fermes pour scavoir s'ils ont envie de surdire et s'ils ne le font pas tachés de découvrir les raisons qu'ils peuvent avoir de laisser renouveler ce bail sans donner aucun signe de vie, après avoir veu par moy meme qu'ils en avoient envie et faites moy incessamment reponse sur cela, vous me ferés même plaisir de me dire votre sentiment. Je suis monsieur etc...

DE LA LOUBIERE.

Mes compliments s'il vous plait à mad<sup>e</sup> vostre espouse et à M. vostre frère.

\* \* \*

Teyras a conservé une copie de sa réponse :

*En St Amant ce premier 8bre 1726.*

Monsieur

J'ay l'honneur de repondre à la votre et vous dire que monsieur Madur et moy avons travaillé du mieux et le plus exactement qu'il nous a esté possible à la verification des foretz et bois appartenant à monsieur de Moras pour en donner la déclaration telle qui vous a esté envoyée on a fait le tout dans les règles les plus convenables.

Sur les affiches que j'ay posées plusieurs et diverses fois pour la nouvelle ferme de St Amant et Boutonnargues personne ne s'est présenté que les sieurs Chalus et Tardif derniers fermiers. Ils souhaitent et désirent fort cette ferme cependant ils ne veulent surdire ny faire enchères au pardessus le prix de leur bail au moyen des aliénations cy devant faites. Ce sont les raisons qu'ils donnent. Je leur ay parlé souventes fois et récemment, aujourd'huy, par rapport à l'intérêt qu'ils ont que cela ne passe à des personnes étrangères ; vous voyés monsieur et vous le connaissez asses par vous même que les peres et gendre ne se contrariront pas. Je puis vous assurer et vous dire naturellement que je ne connois rien de caché dans cette affaire, la ferme estant sur un prix assez raisonnable, monsieur Mathias a qui j'ay parlé

aussy ne veut point donner la dedans. Si je puis découvrir quelques personnes des environs qui en ayent envie je vous en advertiray incessamment.

Je suis avec une soumission très parfaite...

\* \* \*

La question de la ferme de St Amans est résolue sans doute dans une correspondance perdue ; nous verrons d'ailleurs plus loin qu'elle fut donnée au sieur Dupic, de Bertignat, qui offre 100 l. de plus que les anciens fermiers. La lettre suivante, de M. de la Loubière, montre bien l'ordre et l'économie que le richissime financier Peyrenc de Moras faisait régner dans l'administration de ses bois :

*De Paris le 10 Xbre 1726*

Je répons monsieur a votre lettre du 29 du mois passé ; puisqu'il ni a point du bois mort dans la foret de Roche Savine et que M. de Moras n'est obligé de donner au fermier de Riol que de cette espèce, il faut qu'il en prenne ailleurs et si vous luy aves marqué pour en prendre de vifs il faut le retracter. Je serray toujours ravy de fair plaisir à M. Fayolle, mais je ne consentirai jamais qu'il prene du bois vif.

Vous poves dire à M. de Montmorin que M. de Moras ne veut pas de sa terre.

Je suis véritablement monsieur...

DE LA LOUBIERE.

\* \* \*

Il faut aller ensuite jusqu'au 8 octobre pour retrouver des correspondances, mais dans cet intervalle s'est produit un évènement important : M. de Moras est venu en personne visiter ses terres ; le ton de ses lettres indiquera qu'il a été très satisfait de son principal représentant en Livradois ; il lui a promis de s'occuper de son fils, le jeune Côte-Damien Teyras qui va partir pour Paris pour ses études de droit.

De Saint-Amant et Ambert, Peyrenc de Moras est parti pour St-Etienne, en Forez, dont la seigneurie a été également acquise par lui quelques années auparavant.

C'est à St-Etienne que Teyras lui a envoyé un cadeau bien curieux : une biche apprivoisée que possédait madame Teyras et qui avait été, sans doute, admirée par le financier.

*à St-Etienne le 8 octobre 1727.*

Votre expres m'a remis monsieur votre petite biche. Je vous suis très obligé du sacrifice que vous m'en faites et très fâché que vous en priviez mad<sup>e</sup> Teyras. Quoique je ne puisse l'emmener à Paris je

l'accepte puisque vous le desirez et vous offre de bon cœur tout ce qui peut dépendre de moy. Comme j'ay connu votre attachement pour moy et que je suis persuadé que vous voudrez bien prendre soin de mes intérêts, je vous prie de veiller a tout ce qui peut me concerner dans nos cantons et de me donner souvent de vos nouvelles : en mon particulier je chercherai les occasions de faire plaisir a M. votre fils pendant le séjour qu'il fera à Paris.

Mes obeissances à Mad<sup>e</sup> Teyras. Mes compliments à votre famille.  
Je suis monsieur votre très humble et très obeissant serviteur.

DE MORAS.

\* \* \*

En même temps que cette lettre de remerciements du maître était expédiée, une lettre d'affaires de son intendant général, Salaville, qui l'accompagnait dans son voyage. Nous y trouvons plusieurs détails intéressants, notamment sur des fournitures envoyées de St-Etienne :

*à St-Etienne le 8 octobre 1727.*

J'ay reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'ay été très sensible a toutes les honnetetés que vous avez bien voulu me témoigner.

Je serois ravy si je pouvois trouver une occasion de vous estre de quelque utilité et de vous marquer en la personne de M. votre fils lorsqu'il sera Paris mon sincère attachement.

Comme je n'ay pas le tems d'écrire à M. Madur je vous prie de luy envoyer les deux provisions cy-jointes de sergent et de le prier de m'envoyer par M. votre fils l'acte passé avec M. Flouvat et l'expédition des autres titres qu'il a promis a M. de Moras. Souvenez vous aussi de l'acte de M. le curé de Valcivières (1).

(1) Le curé de Valcivières s'empressa de s'occuper de cet acte car Teyras a joint sa lettre ci-dessous à ses papiers :

Monsieur,

J'ay reçu votre lettre du 14 du courant elle est datée du douze. Sur le champ je suis allé à Job et n'y ayant point trouvé de notaire je me suis transporté à Ambert ou je n'ay trouvé personne pour lire la transaction qui m'aye mieux convenu, que Mr Flouvat. Je vous envoie extrait bien collationé. La promptitude de laquelle j'ay uzé est une preuve de l'estime que j'ay pour vous. J'ay déboursé trois livres quatorze sols. Honorez moi toujours de vos commissions et faites moy l'honneur de croire que je suis tousiours avec beaucoup de respect et de sincerité, monsieur... etc.

MAZADE, curé de Valcivières.

Valcivières 15 octobre 1727.

Teyras a noté au dos : « Lettre de Mr le prieur de Valcivières pour laquelle j'ayourny 3 l. 14 s. pour l'extrait de la transhaction des bois de Belayre du 15 8bre 1727 ».

Vous recevrez incessamment les trois mousquetons et la porte du four de St Amant. Je les commanday aussitôt mon arrivée ; et M. Girard s'est chargé de les faire tenir à Ambert. Vous m'en accuserez s'il vous plaît la reception lorsque le tout vous aura esté remis.

Envoyez moy aussi le chargement de M. Dupic des deux terriers. Mes respects a Madame Teyras et a toute votre chère famille. Je suis bien véritablement monsieur... etc.

SALAVILLE.

A cette lettre est jointe une note indiquant :

M. le Baillif est prié de la part de M. de Moras de demander à M. Mathias

1<sup>o</sup> Les anciens (sic) obligations concernant les quartiers de Tirevache.

2<sup>o</sup> Les lièves qu'il a de la ferme de St Amant.

A la suite, de l'écriture de Teyras, on lit :

Le chargement des deux terriers que M. Dupic doit donner. Faire passer le nouveau bail du moulin de Bas de Bertignat souz la diminution de la moitié du cens déclaré dans l'ancienne reconnaissance ; stipuler led. bail au nom du seigneur.

Envoyer chercher les nommés Combes du moulin de Gerbaud pour leur faire reconnaître une redevance du bateau de Mirat ou leur faire deffenses de tenir bateau dans la juridiction de Boutonnargues.

Idem un extrait ou expédition en forme de la transhaction, 1607, entre les hans de Valcivières et le seigneur de Boutonnargues.

\* \* \*

Teyras a conservé le brouillon d'une lettre (1) envoyée peu après à M. Salaville, qui annonce le départ du jeune Côme-Damien et multiplie les recommandations à son sujet :

(1) Le brouillon de Teyras a été écrit sur les pages blanches d'une lettre adressée par un récollet d'Ambert à :

Monsieur Tisseron chastellain de la Tourgouyon et procureur fiscal à St Amant Rochezavine.

L D M. f D'Ambert ce 30<sup>e</sup> avril.

Monsieur,

Je ne dois pas laisser partir cet homme ni recevoir votre présent sans vous faire mes très humbles remerciements. Le très Rd P. Froal y veut bien joindre les siens et vous témoigner son déplaisir de n'avoir pu passer chez vous. Il le presse si fort que nous ne pourrons pas obtenir de luy un jour de superflü ; nous n'oublierons pas votre santé en mangeant votre envoi. Nous sohèterions tous que vous fussiez de la partie, mais singulièrement...

F. Appollinaire Delaubard.  
O. M. R.

(sans date). Monsieur,

Profitant des offres gracieux (sic) que vous m'avez fait pour mon fils, il partira vendredy prochain 17 du pnt mois de 9bre par le carrosse de Clermont et arrivera à Paris le (en blanc).

Je le met soubz votre conduite puisque vous le voules bien ainsy, c'est une occasion bien favorable pour luy ; pour la pension je vous prie de la régler le plus doucement qu'il se pourra, pour les habillements trouvés bon qu'ils soient modestes et pour les autres besoins disposez en d'une manière qu'il ne puisse s'écarter ny se détourner de ses études et enfin monsieur je laisse le tout a votre prudence. Vous me ferez plaisir de me donner le détail du tout.

Il vous rendra une lettre d'eschange de 500 l. payable a ordre laquelle sera jointe a celle de 115 l. 16 s. que j'ay payé à M de Fontanes sur celle de 615 l. 16 s. Il vous remettra aussi l'extrait en forme de la transhaction des bois de Boutonnargues, l'expédition du chargement de M. Dupic des terriers de cette terre et de celle de Rochesavine, l'extrait des anciennes oblig. des gnts de Tirevache avec les autres titres que M. Madur m'a donné pour vous envoyer.

Il y a quelques jours que j'ay fait partir une caisse de deux douzaines de fromages de Roche par la voiture des papiers de M. Dupuy. Je vous les offre et vous prie de les accepter. Si vous les trouvez de votre goût ne faite nulle façon à m'en procurer l'occasion à l'advenir pour vous et vos amys ; tous frais de port sont payés.

La baillive vous prie d'agréer son offre de respect.

Je suis monsieur avec considération et sincérité parfaite...

\* \* \*

En même temps Teyras écrivait à M. de Moras la lettre dont le brouillon suit celui de la précédente :

Je ne scaurais estre tranquille que je n'aye appris votre arrivée à Paris en parfaite santé pour laquelle j'ay lieu de m'interessier et de tout craindre après les fatigues et mouvement que vous estes flonés dans votre voyage.

J'ay chargé mon fils de m'en informer et de me tirer de cette inquiétude, sitost qu'il sera arrivé et qu'il aura eü l'honneur de vous faire la réverance et à madame de Moras.

Je vous reitere votre protection pour luy et votre bienveillance autant qu'il le meritera par les devoirs qu'il vous doit.

Il vous remettra ou a M. de Salaville la transhaction en forme de vos bois de Boutonnargues pour la contenance desquels et des autres forets de vos terres, je donneray tous mes soins, avec le chargement du Sr Dupic des terriers de la terre de Boutonnargues et de celle de Rochesavine, l'extrait des anciennes obligaons des quartz de Tirevache et les titres que M. Madur m'a remis.

Je seray toujours très satisfait quand j'auray occasion a vous estre bon a quelque choze, estant antièrement soubmis a tout ce qui vous plaira m'ordonner. Je suis avec le plus profond respect...

\* \* \*

Dès le 26 novembre une lettre de M. de Moras vient donner suite aux demandes de Teyras sur le voyage de son fils et celui du maître dont la santé est déjà un sujet de préoccupations parmi son entourage :

*à Paris le 26 9bre 1727.*

M. votre fils m'a rendu monsieur la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 9 de ce mois. Je l'ay veu arriver avec plaisir. Il entrera demain dans sa pension et je le recommanderai moy-même a son maître, qui a grand soin de ses écoliers ; comme le droit ne l'occupera pas entièrement il me paroît a propos qu'il aprene a écrire et qu'il continue ses mathématiques : je luy ay dit de me venir voir souvent, et vous devez estre persuadé que je ferai veiller sur sa conduite et que je perdray point les occasions de luy faire plaisir.

Depuis mon arrivée icy, j'ay esté très incomodé, mais ma santé commence Dieu mercy à se rétablir. Je vous remercie de la part que me temoignés y prendre.

J'ay receu les papiers que vous m'avez envoyés. Je vous prie de me continuer vos soins pour mes interets. Je souhaiterois pouvoir vous rendre mes services et vous marquer ma reconnoissance de toutes les attentions que vous et Mad<sup>e</sup> Teyras avez eües pour moy pendant mon séjour a St Amans, ausquelles j'ay esté très sensible. Je suis monsieur votre très humble et très obeissant serviteur.

DE MORAS.

\* \* \*

Sur un brouillon (1) fort raturé — car il polit beaucoup ses phrases pour parler au puissant protecteur — Teyras écrit :

Monsieur

J'avois lieu de craindre dans votre voyage pour votre santé. Je suis a présent très satisfait d'en apprendre le rétablissement. J'y prend toute la part possible et chacun de mes jours en demanderay au seigneur la continuation.

J'ay l'honneur de vous rendre mille grâces pour toutes les bontés et attentions que vous avez pour mon fils. J'y suis autant sensible qu'on peut l'être (ratures illisibles). Quant aux actions de vigilance et d'assiduité pour vos interetz je vous supplie d'en estre persuadé. Je chercheray en tout l'occasion a vous le prouver.

---

(1) Ce brouillon a été fait sur les pages blanches d'une lettre adressée de Riom « le XVIII<sup>e</sup> avril 1681 » par un certain Chambon à « monsieur Tisseron, notaire royal et procureur fiscal a St Amant » ; on voit que les vieilles lettres de Tisseron fournissaient régulièrement Teyras de papier pour ses brouillons.

\* \* \*

A M. Salaville, spécialement chargé du jeune Côme Teyras et préposé tout particulièrement du règlement des affaires, il écrit en même temps :

J'ay reçu mons<sup>r</sup> la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 9bre dernier mais je n'ay pas reçu la précédante dont vous me parlez. J'ay dans le moment envoyé à M. Dupuy sur le refus qu'on a fait d'accepter la lettre d'eschange de 500 l. Il a esté fort surpris du protest que je vous renvoye avec sa reponse par laquelle vous verrez qu'il croit que le payement en aye esté fait de present comme estait une lettre echue depuis le 28 9bre ; voila bien de l'embaras que je vous donne. Je vous remercie de tous les soins et peines que vous prenez pour mon fils. Je vous en ay une obligation profonde et vous en demande la continuation. Je ne croyois pas que sa dépense alla si loing que vous me le marqués. Je vous prie de la menager plus doucement. Pour ce qui est des mathematiques il me semble qu'il ne doit point s'essayer à cette science car elle occupe et attire trop la jeunesse. Le plus efficiant est le droit et la pratique, c'est ce que je demande de luy. Dailleurs je ne scaurais me porter a cette depense. Pour le former dans l'écriture j'y consans. Il peut y donner le temps raisonnable.

Je suis confus de toutes les bontés de M. de Moras et des vôtres. J'ay l'honneur de luy escrire et de vous assurer de la parfaite considération et reconnaissance avec laquelle je suis...

\* \* \*

En janvier 1728, en répondant aux vœux de Teyras, M. Salaville donne des indications curieuses sur l'éducation et les dépenses du jeune Teyras :

*Paris le 19 jan<sup>er</sup> 1728.*

Je suis très sensible monsieur aux témoignages que vous me faites l'honneur de me donner de votre amitié dans cette nouvelle année. Je vous la souhaite, et à madame votre épouse heureuse de tout mon cœur, ravy si j'y trouvois les occasions de vous estre de quelque utilité.

Ne soyes point en peine de M. votre fils. Il est dans une maison ou on en prend autant de soin que chez vous. Il vient souvent voir M. de Moras. Il y dîne quelquefois et demain je le mène dîner chez M. Peirenc frère aîné de M. de Moras, où il a déjà mengé. Il s'applique a son droit, est sage et retiré et je compte que vous aurez tout lieu d'estre content de luy ; je vous enverrai un état des dépenses indispensables qu'il a dû faire pour luy, et auxquelles il ne faudra pas revenir de long tems. Restera a payer sa pension sur le pied de 630 l. par an ; ainsi la première année vous reviendra autour de 1.500 l.

mais pour les suivantes, vous en seres quitte pour 1200 l., M. de Moras a voulu prendre connoissance par luy même jusqu'à la moindre de ses dépenses. Le mois prochain je payerai un quartier de sa pension qui est de 157 l. 10 s. tous les trois mois. Il suffira que vous me fassiez toucher environ deux cens livres lorsque vous en trouverez l'occasion, mais ne soyes point pressé pour cela. Je ne le laisserai manquer de rien de ce qui est nécessaire et utile. Il a déjà pris deux inscriptions et je vais luy donner un maître pour le former à l'écriture.

Je vous prie de dire à M. Dupy (sic) qu'il me fasse rembourser des frais que j'ay avancés pour un exécutoire que je luy remis contre un voleur de bois décrété à la table de marbre nommé Etienne Varillon, si cet homme ne paye pas les frais que l'on continue dailleurs icy et qui se montent présentement à 82 l. 5 s. je vous prie de retirer le décret de M. Dupic, de faire recoler les témoins et de me l'envoyer parce que le procureur general de la table de marbre me le demande, ce qui va ruiner ce misérable s'il ne paye pas ces fraix incessamment moyennant quoy j'ay bien voulu luy faire faire grâce. M. Madur en a aussi un autre contre les nommés Grégoire Sauvage et George Valentin, de Marsac que je luy remis qui sont dans le même cas. Il m'avait promis de faire finir cela, mais il ne m'en marque rien.

Mes respects a madame la Balive, mes compliments a M. le capitaine à M. le Curé et a toute votre chère famille. Je suis parfaitement, monsieur... etc.

SALAVILLE.

Je vous envoye cy-jointe une lettre du curé de Chaméane, voyez si ce qu'il propose convient a M. de Moras.

\* \* \*

Les propositions de ventes de terres, seigneuries, domaines divers, poursuivaient le financier : des grands seigneurs obérés, des bourgeois désireux de se défaire d'un bien à un prix avantageux lui écrivaient sans cesse. Nous avons vu le refus d'examiner les propositions de M. de Montmorin. Voici le curé de Chaméane qui vient lui aussi offrir son « domaine » de Lafarge en St-Amant ! L'adresse de sa lettre est assez détaillée...

Monsieur,

Monsieur Peyrenc de Mauras chevalier, seigneur de Rochessavine et autres places conseiller du roy en ses conseils, maistre des requêtes ordinaires de son hotel, demeurant à Paris, place Louis Le Grand, parroisse de St Roch, en son hotel a Paris.

Monsieur,

J'ay un domaine asses joli dans la paroisse de St Amant-Rochessavine vostre terre, qui en joint un autre que vous y aves achepté, nommé Lafarge. Si le mien vous fait plaisir j'ayme mieux que vous

l'ayes qu'un autre ; il peut estre de la valeur de huit ou neuf mille livres ; il y a beaucoup de prés, de terres et pasturages a proportion. Si vous voulez vous donner la peine d'en escrire à monsieur Saturnin vostre fermier d'Auzon ou a monsieur Dupic qui l'est de Rochesavine ils vous en feront un fidel rappor qui sera pour moy une loy irréfragable. Si vous voules bien m'honorer d'une reponse, mon adresse est : à Monsieur Borie curé a Chaméane en Auvergne par Yssoire. Esperant de vous cet honneur je suis avec respect monsieur... etc.

BORIE, curé de Chaméane.

à Chaméane ce 5 Xbre 1727.

\* \* \*

Il nous faut passer au 13 avril 1728 pour trouver la suite de la correspondance pourtant fort régulière... A cette date c'est M. de Moras qui écrit :

à Paris le 13<sup>e</sup> avril 1728.

J'avais chargé, monsieur, le S<sup>r</sup> Madur mon procureur d'office d'aller verifiser les réparations a faire tant à mon domaine de Bosvialle (1) que ailleurs afin d'en prevenir la ruine. Il a negligé de le faire et ce bâtiment est tombé. Comme je ne puis pas beaucoup compter sur le zèle dudit S<sup>r</sup> Madur et que j'ai confiance en vous, je vous prie d'aller avec les S<sup>rs</sup> Flouvat et Gladel visiter ce bâtiment d'en ordonner la réparation et de la faire faire au meilleur marché qu'il se pourra, mais néanmoins solidement. Le S<sup>r</sup> Flouvat me marque qu'il la fera rétablir entièrement moyenant 150 l. et cinq arbres qui menquent. Si aprez l'examen que vous en aurez fait vous croyez qu'il faille cette somme il n'y aura qu'a commencer a y faire travailler, et pour les arbres vous en marquerez cinq dans l'endroit le moins domageable.

Mes fermiers m'en demandent aussi a acheter vingt chars pour faire des greniers, prenez encore la peine de les marquer et d'en faire le prix.

Le pont de bois de Valcivière est aussi détruit. Le curé s'oblige de faire faire cette réparation moyenant cinq arbres que vous pouvez luy faire délivrer. Je vous prie de bien recommander aux gardes d'avoir attention à ce qu'il ne se passe aucun abus lorsqu'on fera ces coupes.

Comme dans mes bois il y en a grand nombre qui est en vétusté, et dont on peut faire une vente, seule, ou plusieurs séparément, je vous prie de visiter la quantité qu'on peut exploiter cette année afin d'en faire faire une publication dont vous me donnerez s'il vous plait avis. Les S<sup>rs</sup> Madur m'avoient promis de merveilles sur cela, mais je vois qu'ils n'y ont pas pensé et qu'inutilement je les chargerai d'aucune de mes affaires. Je suis très fâché contre le procureur d'office sur

(1) Bosvialle ; aujourd'hui Bost-Vialle, hameau, commune d'Ambert.

l'affectation qu'il a de ne vouloir donner aucun éclaircissement à mes fermiers et de leur refuser la communication des titres qu'il a en main concernant mes droits ; dites le luy de ma part et qu'il feroit mieux de se prêter plus gracieusement à ce qui me regarde.

Vous me ferez plaisir de tâcher de découvrir les originaux de deux partages dont M. l'abbé Teillot a donné des copies aud. S<sup>r</sup> Madur afin que j'en puisse avoir des expéditions en forme. C'est de ces partages dont mes fermiers demandent des copies que le S<sup>r</sup> Madur leur a refusé. Chargez le s'il vous plaît de leur en donner communication.

Prenez la peine de dire aux S<sup>rs</sup> Chalus et Tardif de travailler à la liève affirmée qu'ils doivent remettre. M. Mathias en a une de son temps, que je vous prie de retirer.

Le S<sup>r</sup> Flouvat se plaint de l'insulte qu'il me marque luy avoir esté faite par M. Madur baillif a l'occasion de son banc. Je ne suis pas fort content de ce procédé ny de voir pareille mésintelligence entre mes officiers et mes fermiers. Voyez je vous prie de quoy il est question et tachez de finir à l'amiable toutes leurs contestations.

Informez moi de tout ce que vous aurez fait.

Je suis, monsieur votre très humble et obeissant serviteur.

DE MORAS.

\* \* \*

On voit par la lettre précédente que l'étoile des Madur, depuis longtemps tout puissants à Ambert, commence à pâlir. Ils ont cru que, comme ses prédécesseurs, leur nouveau seigneur trop éloigné pour intervenir d'une manière efficace les laisserait tout diriger sans contrôle. Vis-à-vis de ce grand personnage, quelques promesses avec des réalisations toujours différées ; vis-à-vis de ses fermiers des refus arbitraires aux demandes les plus légitimes ; vis-à-vis de bourgeois d'Ambert, qu'ils refusent de reconnaître pour leurs égaux, ils vont jusqu'à « l'insulte » comme pour Flouvat.

Mais Peirenc de Moras veut tout diriger dans ses terres, même de très loin, et ne souffrira pas cette omnipotence qui n'a même pas l'excuse d'une administration sérieuse et vigilante. Et il a trouvé un homme pour le seconder sur les lieux...

Aussi, c'est désormais une lutte longue, incessante, qui commence entre les Teyras et les Madur. Ces derniers n'ont pas prévu l'influence toujours grandissante en Auvergne du protecteur de leur adversaire, puis celle de son fils.

Quelques années après (1737) on verra se consommer la défaite des Madur : Ambert, capitale incontestable du Livradois, sera déposé du siège de la subdélégation de l'Intendance d'Auvergne, occupé par Madur, et celui-ci transporté au bourg de Saint-Amant avec Côme Teyras pour titulaire !

\* \* \*

La lettre suivante, de M. Salaville, est du 30 mai ; elle donne d'intéressants détails sur le séjour du jeune Teyras à Paris et traite ensuite, comme toujours, plusieurs questions d'administration :

*à Paris le 30 may 1728.*

J'ay reçu, monsieur les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'aurois répondu plutôt à la première si je n'eusse été obligé d'aller faire un voyage dans le pais du Perche et un second dans la Brie avec M. de Moras, pour deux acquisitions considérables qu'il a faites en ce pais là, et qui sont consommées.

Vous me demandez monsieur quelle est la conduite de M. votre fils je dois vous en parler naturellement par la confiance que vous avez en moi et parce que je le regarde comme s'ils m'appartenoit de très près.

Il vient assez assiduellement chez M. de Moras les jours qu'il n'est point occupé à son étude ; et indépendement ; j'ay grand soin de m'informer de ce qu'il fait et des personnes qu'il fréquente ; son maître de pension m'a témoigné estre content de son assiduité, de sa docilité et de sa sagesse. Son répétiteur luy trouve de bonnes dispositions. Il est depuis quelque tems auprès d'un maître écrivain, où il ne fait pas tout le progrès que je desirerois, mais cela viendra. Comme vous n'en voulez pas faire un grand jurisconsulte, je tache de luy faire donner un peu de monde, et de le dégourdir. Il a veu ce qu'il y a à voir aux environs. Il a passé les fêtes de la Pentecôte en compagnie des dames à Chantilly, d'où il s'est bien tiré et avec sagesse, de partout ce que je connais de lui. Je suis persuadé qu'il ne vous donnera jamais aucun sujet de chagrin. Il est présentement bien habillé et pour deux ans ; un bon habit de drap fin pour l'hiver qui est encore bon ; et je viens de luy faire faire un habit d'été, très propre doublé de soye avec une veste de gros de Tours qui luy servira plus que l'année prochaine ; du surplus il a tout ce qu'il luy faut. Jay eü l'honneur de vous dire monsieur, qu'il vous en coûterait 1500 l. pour la première année parce que venant de province il faut se mettre en état, mais c'est aussi une dépense faite pour long tems ; et dans la suite vous en serez quitte à moins de 1200 l. ; moyennant quoy il payera sa pension, ses maîtres et s'entretiendra très proprement. Comme je le connais menager et prudent, vous pouvez luy envoyer en droiture l'argent nécessaire. Il voudra bien me consulter et s'il continue à suivre mes avis il n'en fera point de mauvais usage. Je vous envoie cy-joint l'état de mes déboursés. Jay fait tout pour le mieux et à l'égard de l'argent que je luy ay donné il m'en a fait voir la dépense que je trouve raisonnable, au moyen de ce que vous luy envoyés. Il me remboursera de ce que j'ay fourni de plus que ce que vous m'avez envoyé scavoir 700 l. en deux lettres de change et 115 l. pour M. le comte de Fontanes et à l'avenir il payera sa pension dont il vous fournira quittance du maître à mesure qu'il payera, a compter du 1<sup>er</sup> juin prochain qui est aprez demain et il employera le reste à ses

dépenses nécessaires ; ainsi il faudra que vous luy fassiez compter le surplus des 1500 l. promis pour la première année, en deux payements. Je ne le laisserai cependant manquer de rien. A la fin de l'année vous pouvez vous régler sur 1200 l. pour l'avenir, parce qu'il ira avec ménage et sagesse, mais c'est le moins que vous puissiez luy donner tant pour son entretien, sa pension, que pour les fraix de ses études, et je puis vous avancer qu'il vous rendra fidel (sic) compte de ses dépenses et que je tiendrai la main a ce qu'il epargne votre bourse en se donnant neanmoins tout ce qui luy sera necessaire.

Pour repondre a vos autres lettres, monsieur, ce que je n'ay pu à cause de nos voyages.

Le commissaire pour le rétablissement des chemins a fort bien fait de faire couper l'arbre chêne du bois de la Tour-Goyon qui embarrassoit le chemin : l'autorité publique doit toujours prévaloir sur un objet aussi peu essentiel. Si cet arbre n'est pas propre pour aucune réparation vous n'avez qu'à en faire ce que vous jugerez a propos.

M. de Moras vous est très obligé de tous vos soins pour ce qui le regarde. Sur les offres de M<sup>rs</sup> Flouvat et Gladel de faire rétablir le domaine de Bosvialle moyenant 150 l. et cinq arbres vous avez bien fait de les en charger. Il n'y a plus qu'à tenir la main a ce que cette réparation se fasse au plutôt et solidement.

L'affaire du banc est toute décidée, il appartient de droit a M<sup>rs</sup> les officiers d'Ambert qui représentent le seigneur et M. Flouvat est mal fondé à redoubler ses instances sur cela.

M. de Moras consent que vous fassiez donner à M. le prieur de Valcivière les dix arbres qu'il demande. Ayez la bonté de les marquer dans l'endroit le moins damageable.

A l'égard du nommé Faye, pour lequel il écrit, il faut qu'il paye l'amande, tous les fraix des poursuites, outre la confiscation, les autres qui tomberont en pareille faute n'en serons pas quittes à aussi bon compte, dites le s'il vous plaît à M. Madur.

Vous avez bien fait de marquer dix plants pour le particulier incendié et qui est investi.

M. de Moras vous écrira a son premier loisir.

Afin de vous éviter le soin de chercher des lettres sur Paris jay remis à M. Micolon qui se trouve icy un billet sur vous de 234 l. 15 s. qui est pour solde de compte. J'y ay compris les 8 l. 15 s. de M. Mozac. J'ay crû que cela vous conviendrait.

Mes respects a madame la balive, mes compliments a M. votre frère et à M. le curé. Je suis monsieur toujours très sincèrement...

SALAVILLE.

\* \* \*

M. de Salaville annonce dans sa lettre « l'état de ses déboursés ». Voici cette curieuse pièce signée du jeune Teyras :

Estat de ce que M. dessallaville (sic) a payé pour moy depuis mon arrivée à Paris au mois de novembre 1727 jusqu'au 30 may 1728.

Payé pour un habit de drap fin complet et deux culottes.	163 <sup>l</sup> :	18 : s
pour une paire de bas de laine fins. . . . .	5 :	
plus une paire de bas de soye. . . . .	14 :	10 :
pour une épée dorée d'argent. . . . .	10 :	
pour un chapeau castor. . . . .	15 :	
pour 4 paires de souliers. . . . .	25 :	
pour 6 mois de blanchissage a 2 <sup>l</sup> . . . . .	12 :	
payé à M <sup>r</sup> Sanson a compte de ma pension de 600 <sup>l</sup> suivant la quittance qu'il m'en a remise. . . . .	264 <sup>l</sup> :	
pour un habit de camelot de Flandres doublé de serges de soye, la veste de soye avec deux culottes. . . . .	158 :	5 :
pour une veste de bazin fin. . . . .	16 :	17 :
pour une paire de bas de soye de la couleur de l'habit.	13 :	10 :
	<hr/>	
	758 :	10 :

Plus a moy compté en argent en différentes fois et que j'ay employés tant pour mes inscriptions achat de mes livres, mon baigneur et autres depences que j'ay faites et dont j'ay fourny l'estat jusqu'à ce jour 30 may 1728. . . . . 282 : 10 :

Total de ce que M<sup>r</sup> de Sallaville a fourny et payé. 1041 :

Sur quoy M<sup>r</sup> de Sallaville a reçu de mon père

Scavoir

En une lettre de change. . . . .	500 <sup>l</sup> :	
Avoir reçus de M <sup>r</sup> le comte de Fontanes. . . . .	115 :	
En une autre lettre de change. . . . .	200 :	815 <sup>l</sup>
plus, que mon père a reçus de M <sup>r</sup> de Mozac pour M <sup>r</sup> de Sallaville. . . . .	8 :	15
reste deu à que M <sup>r</sup> de Sallaville pour solde de tout compte. . . . .	234 :	15

fait à Paris ce 30 may 1728.

#### TEYRAS.

Les comptes de Jean Teyras ajoutés sur la note de son fils indiquent que le 8 juillet suivant, il soldait complètement ce qui restait dû à M. de Salaville.

\* \* \*

Un brouillon, non daté, de Jean Teyras, nous montre que vers le commencement de l'année 1728, M. de Moras s'intéressait fort à ses forêts d'Ambert et toute une correspondance traite ce sujet. Voici une lettre du 6 juin du financier qui nous montre une fois de plus la précision de son esprit, son sens des affaires et ses grandes qualités d'administrateur :

à Paris le 6<sup>e</sup> Juin 1728.

J'ay reçu monsieur la lettre que vous m'avez écrite et vous suis très obligé de la peine que vous avez prise pour la visite de mes bois d'Ambert : vous me marquès y en avoir trouvé grand nombre qui déclinent et en vétusté. Ne peut-on pas en tirer quelque profit ? Et au lieu de les vendre pour bruler, ne seroit-il pas plus avantageux d'en faire des planches ? Comme je vous connois très au fait sur l'économie des forets je vous prie de me donner votre avis sur cela.

Je desirerois donc scavoir

1<sup>o</sup> S'il est facile de faire un ou plusieurs moulins à scie a portée de mes bois,

2<sup>o</sup> Ce que chaque moulin couteroit pour sa construction et pour son entretien.

3<sup>o</sup> Ce que l'on vend communement un arbre pris dans la forest

4<sup>o</sup> Ce que ce mesme arbre façonné et reduit en planches peut produire, distraction faite des dépenses et mains d'ouvriers, et à combien ces dépenses peuvent aller ?

5<sup>o</sup> Ce que valent les planches vendües sur les lieux,

6<sup>o</sup> Ce qu'il en coûte pour la voiture, jusqu'à l'endroit de la rivière navigable, et sa distance.

7<sup>o</sup> Si depuis Ambert on peut faire flotter sur la rivière de Dore du bois court jusqu'à Thiers

8<sup>o</sup> Quelle en peut être la dépense et s'il n'y a point un profit a faire ? On m'a dit que des marchands de Thiers qui tiroient du bois des environs d'Ambert pour conduire à Paris y avoient gagné considérablement.

Enfin, monsieur, comme je desirerois de mettre mes forests en valeur, et de tirer parti du bois au lieu de le laisser pourrir, je vous prie de me donner au plustot tous les eclaircissements que vous pourrez, etant certain qu'en en faisant faire l'exploitation par gens fidelles cela me procurera un revenu. Votre avis me determinera sur le party que je prendray.

Vous avez bien fait de faire délivrer 25 chars de bois aux fermiers d'Ambert pour le four banal, conformément a leur bail, vous pourrez leur faire donner les autres 25 lorsqu'ils vous les demanderont ; vous observerez que c'est du bois mort, ou mort bois.

Jattens votre reponse et suis monsieur...

DE MORAS.

Mes compliments a Mad<sup>e</sup> votre epouse.

Votre fils se conduit icy sagement et il ne me revient que de bons témoignages de sa conduite.

(A suivre.)

# REVUE D'Auvergne

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ  
DES  
AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT  
(N° 250 de la collection)



Marc Dousse. — Le Livradois au XVIII <sup>e</sup> siècle.....	1
Georges GUGENHEIM. — Un traité de 1672 sur la manière de purifier l'accent de la province d'Auvergne.....	33
E. ABRAHAM. — Le pays de Murat.....	45
Actes de la Société des Amis de l'Université .....	56



CLERMONT-FERRAND  
IMPRIMERIE GÉNÉRALE, DE BUSSAC, 2, COURS SABLON

1933

## Un traité de 1672

sur la manière de purifier l'accent de la Province d'Auvergne <sup>(1)</sup>

---

La bibliothèque municipale et universitaire de Clermont-Ferrand possède, sous la cote A 30.105, un petit volume sans nom d'auteur intitulé :

De l'accent de la langue françoise et la manière de le purifier dans nôtre Province. A Clermont. De l'Imprimerie de Nicolas Jacquard, premier Impr. et Lib. ordinaire du Roy, de Monseigneur l'Evêque et du Clergé. M. DC LXXII. Avec permission.

Cet ouvrage est signalé par Delphy (*Essai d'une bibliographie spéciale des livres perdus, ignorés ou connus à l'état d'exemplaire unique*, tome I, Paris, 1905, p. 77, n° 520) avec l'indication suivante : « L'unique exemplaire connu de ce curieux petit livre sans nom d'auteur se trouve dans la belle bibliothèque d'un savant bibliophile auvergnat ».

C'est un in-12 comprenant 24 pages non chiffrées (titre; dédicace à Madame de Saint Herem Abbessse de l'Eclache ; préface) + 62 pages.

Dans sa dédicace l'auteur loue Madame de Saint Herem de sa naissance, de son éducation et de sa fréquentation du grand monde; il soumet son ouvrage à son agrément. Dans sa préface il commence par affirmer que ses compatriotes parlent fort mal : « Comme les autres Provinces n'ont jamais disputé à celle d'Auvergne la gloire d'être fertile en bons esprits : et de les surpasser ordinairement, dans le panchant et dans la capacité que nous avons pour les sciances et pour les Affaires : aussi nous ne scaurions nous défandre du iuste reproche que l'on nous fait, d'avoir l'Accent fort mauvais ».

Il les loue cependant de faire effort pour se corriger :

---

(1) Communication lue au Congrès des Sociétés savantes de 1931, à Clermont-Ferrand. Je suis redevable à M. A. Dauzat, dont on connaît la compétence en tout ce qui touche les parlers auvergnats, de beaucoup d'améliorations dans l'interprétation linguistique des faits fournis par cet opuscule.

« Il est vray que depuis quinze ou vingt ans, l'on commence d'en revenir : le soin que plusieurs personnes de qualité ont pris, d'élever leurs Enfants à la Langue Françoisé ; et apres cela, le commerce des Etrangers, faisant un heureux changement d'Accent, qui est tout visible à ceux qui ont été quelque tems absens de la Province. Mais il faut avouër qu'il y a encore beaucoup a faire pour achever un si bel ouvrage ».

C'est à cela précisément que l'auteur se propose de travailler. Il constate que « l'Accent est la seule partie de l'Art de l'Orateur que l'on n'a encore-prêque point réglée dans nôtre langue ». Il attribue ce fait à la nature particulière de l'accent :

« C'est peut être, parce que l'Accent étant un *Ton de voix*, il est difficile de le régler par écrit ; et que cela se doit faire par des instructions vivantes, comme l'on règle les Tons de voix en Musique ». Une autre cause peut être que « les Auteurs qui ont travaillé à la Langue » vivaient « au païs du beau Langage ».

Quant à lui, il veut se borner à « marquer les défauts particuliers de la Province ». Qui pourra en effet corriger ces défauts ? Ce ne sont, nous dit-il, ni les Etrangers ni les Provinciaux eux-mêmes : « Nous ne devons pas attendre cet office des Etrangers ; qui connoissent trop peu nos vices, et s'interessent encore moins en nôtre amandement. Ceux même de nos Provinciaux, qui n'ont pas passé bien des années hors du païs, ne sont pas capables de cette entreprize. Parce qu'ils sont trop acoûtumés au mauvais Accent qui règne parmy nous ; et ne respirent pas un air assez libre, pour faire le discernement de ses impuretez ».

Il en arrive à parler de lui. Il reconnaît qu'il n'a pas « acquis ce bel Accent » qu'il remarque en bien des gens. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de vérifier la justesse de cet aveu et de constater qu'il lui arrive de donner comme prononciation correcte une prononciation que les grammairiens contemporains regardent comme provinciale. Cependant il a été hors de sa province et il sait toutes difficultés de l'entreprize : « Je sçay que ie heurte un vice public qui regne dans la multitude même des honnêtes gens, des Doctes, des Orateurs. Il y regne sans y être connu : la plûpart de ceux qui parlent mal, croyans de parler assez bien, et ne discernans qu'un très petit nombre de leurs défauts ». Il sait que son autorité n'est pas grande ; cependant il ne se laissera pas rebuter.

Dès le début de l'ouvrage se pose une question de définition. Que faut-il entendre par *accent* ? Cette définition ne laisse pas de l'embarrasser, d'autant plus qu'il complique le problème en y mêlant des théories relatives à l'accent des langues anciennes qui n'ont rien à voir avec le français du XVII<sup>e</sup> siècle :

« L'Accent, que les Anciens ont nommé, *l'Ame et le Tempéramant de la voix*, est une espèce de *Ton*, dont il n'est pas bien facile de donner une description générale : parce qu'étant commun à toutes les langues, elles ne le prennent pas toutes dans le même sens. » (p. 1).

Après avoir parlé de l'accent grec et latin, il aborde l'accent dans la langue française, « en laquelle outre l'Aigu, le Grave, et le Circonflexe, nous reconnoissons plusieurs autres especes d'Accent » (p. 5). Il aboutit à la définition suivante : « *Un Tempéramant de la Voix, qui élève ou abaisse, abbrege ou prolonge, aspire ou non, certaines Syllabes; qui en supprime, adjouôte, substitué, selon les Regles requës, ou bien contre les Regles. Si c'est selon les Regles, c'est le bon Accent, si c'est contre les Regles, c'est le mauvais Accent.* » (p. 8).

Il est donc bien entendu que par *accent* nous devons entendre uniquement mode de prononciation et non accent au sens technique du mot, soit de hauteur, soit d'intensité. L'auteur signale à cette occasion, sous une forme très gauche et artificielle différents traits de prononciation locale ; nous n'en retiendrons qu'un (car nous retrouverons les autres plus loin) :

« Nous avons nos *Esprits*, ou Aspirations, aussi bien que les Grecs : nous nous en servons dans le bel Accent, aux *Harangues, Herant, Heros*, etc. Et dans cette Province nous nous moquons de l'Accent du Vulgaire du Canton d'Issoire et d'Ardes, où l'on substitué des Aspirations aux *l*: Exemp. ils disent *Chandahhei* (1) pour *Chandaley* ou *Chandelier* » (p. 6).

Il étudie ensuite la cause de la corruption des langues depuis la tour de Babel (p. 13-18) et conclut « de maniere qu'à examiner la choses de prés, c'est ordinairement par la corruption de l'Accent que les Langues commencent de changer. » (p. 18) Il cite comme exemple la prononciation *Mouchieur*, au lieu de *Monsieur* et *Prouphete* au lieu de *Prophete*. L'accent de Paris est assez pur, mais la corruption se fait sentir à mesure qu'on s'en éloigne (p. 19). Il voudrait qu'au lieu de chercher à écrire comme l'on prononce, l'on cherchât à prononcer comme l'on écrit. « La complaizance que nos Ayeuls ont eü d'écrire par fois, comme l'on parloit de leur tems, est cause que nous

(1) Au sujet de cette forme *chandahhei* M. A. Dauzat m'écrit : « Pour *l* intervocalique noté *hh* (*chandahhei*), ce son est représenté par un *r* guttural dans le Nord du Cantal, et je ne serais pas surpris que cette prononciation ait existé jadis dans le Sud du Puy-de-Dôme (au Sud et au Sud-Ouest d'Ardes) où on a aujourd'hui *v* (*pavo* = *pelle*) venu de la plaine; un groupe de patois (Vodable), au S.-O. d'Issoire, a *g* (*pago* = *pelle*). L'évolution est d'une part *l* = *w* = *u*, d'autre part *l* = *w* = *gw* = *g* = *g* affriqué = *r* guttural. Tous ces intermédiaires se retrouvent dans les patois actuels, mais il est possible aussi qu'entre *w* et *gw* nous ayons eu une étape *kw*, qui pourrait correspondre à votre *chandahhei* ».

n'entendons prêque point les vieux Livres qui nous restent, et aujourduy il nous vient des Lettres de la Cour, de plusieurs personnes de qualité, qui ne sçachans écrire, que comme l'on y parle (*sic*), il faut des truchemants pour les expliquer » (p. 20-21) Il reproche à l'Académie de donner la première atteinte à l'usage et de commencer à changer la langue. Cette profession de foi conservatrice est d'autant plus curieuse que l'imprimeur a adopté certaines réformes orthographiques : *z* pour *s* intervocalique : *uzons* (p. 6), *complaizance* (p. 20), *uzage* (p. 21), etc..., suppression de *s* non prononcé devant consonne : *Etranger* (préf.), *répondront* (p. 4), *côté* (p. 24), etc..., substitution de *an* à *en* : *souvant* (p. 7), *instrumans* (p. 11), *entandons* (p. 20), *rudimans* (p. 21), et en général dans les adverbes en *ment* : *naturellemant* (p. 11), *communémant* (p. 24), *négligemmant*, *seulemant*, *ordinairement* (p. 25), etc... ; et même substitution de *é* à *ai* : *connéssent* (p. 7).

Puis l'auteur recherche les causes du mauvais accent. Il l'attribue à la conformation des organes de la parole : « Il est constant que du côté de France, on a communément la bouche petite, et la langue et les lèvres déliées : et c'est pourquoy l'on y parle avec une extrême facilité, on y prononce net, et le discours y est mieux formé qu'ailleurs, et plus beau. En Auvergne, et, singulièrement dans la Limagne, on a la langue et les lèvres grosses et pezantes ; ce qui fait qu'on y parle lentement et avec pene (quoy que cette difficulté ne soit sensible qu'à ceux qui y font attention). Comme les lèvres épaisses, ne se joignent et ouvrent pas si nettement, dans chaque expression ; l'on ne sçauroit prononcer si parfaitement : et la nature n'étant pas portée à se faire, dans tous les mots, les petites violances qui seroient nécessaires, pour surmonter cette difficulté ; on prononce négligemment, et seulement autant qu'il est nécessaire, pour se faire entendre : de manière qu'il n'est pas étrange, qu'il paraisse du mauvais Accent, et d'autres impuretés dans le discours. Enfin, la pituite, dont cette sorte de temperament abonde, humectant un peu trop les Organes empêche la netteté de l'expression ; contribue nôtre *chi, nij, dij, etc...* (*sic*) et cause d'autres défauts. Dans le haut Auvergne, on a ordinairement la bouche fort grande ; ce qui fait que n'ouvrant les lèvres et les dents qu'à demy, on a l'Accent Languedocien ; comme ie l'ay fait observer à plusieurs personnes ; et chacun expérimentera cet Accent en soy-même, si l'on essaye de parler les dents fermées. » (p. 24-25).

Quelle en est la raison ? « diversité des aliments ou de l'air ? » conformation héréditaire des organes, effet de la « malédiction d'en haut, qui tomba sur les Architectes de Babilone » ? (P. 26-28).

Il y a davantage à retenir de ses affirmations lorsqu'il attribue

certains faits (l'ouverture de *é*, p. 31 ; *o* pour *e* féminin, p. 37) à ce qu'il appelle *le gavot*, c'est à dire le patois auvergnat. (1)

Après ces considérations générales, l'auteur va maintenant chercher à enseigner la bonne prononciation. Il étudie d'abord longuement les voyelles dans l'ordre de l'alphabet ; nous ne suivrons pas le même ordre que lui et nous nous attacherons surtout à relever dans ses observations les prononciations vicieuses qu'il signale comme propres aux Auvergnats.

Parmi ces observations certaines portent sur la longueur des voyelles :

1<sup>o</sup>/ — *A*.

« Lors que le mot a plus de deux syllabes, et qu'il y en a une ou plusieurs qui finissent par *A*, il faut que la dernière où se trouve cette Voyele soit courte : Exemple : *Orage*, *Effroyable*, *Detestable*, *Etable*, etc... Et c'est l'un des plus insignes défauts de nôtre Province de prolonger ces sortes de syllabes : cét Accent rendant le plus mauvais son, que l'on puisse dire » (p. 32).

Les grammairiens sont en effet d'accord, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, pour donner comme bref l'*a* des mots en *age* (tels que *orage*) (Thurot, *De la prononciation française*, t. II, p. 668-669) ; mais dans les mots en *able*, c'est seulement vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle que l'*a* s'abrège, Hindret (1687) est le premier qui le signale comme bref (id., *ibid.*, t. II, p. 703-704).

2<sup>o</sup>/ — *E*.

« Il y a encore à régler la quantité de cette Voyele : laquelle on prolonge souvant mal à propos. C'est donc une regle generale ; que les syllabes pénultièmes des mots, qui finissent par *E*, sont breves : comme *Elle*, *Eternelle*, *Vermeille*, *Querelle*, etc. Le contraire est un fort méchant Accent de nôtre Province, où l'on prolonge ces sortes de syllabes. » (p. 37-38) (cf. Thurot, *o. c.*, t. II, p. 664 et 684).

3<sup>o</sup>/ — *O*.

« Dans le mot même (c'est-à-dire quand *O* n'est pas initial), la syllabe finissant par *O* est brève : comme *Pistole*, *Immole*, *Vole*, *Fole*,

(1) Selon Mistral *gavot* est un « sobriquet que l'on donne en Provence aux montagnards des Alpes et dans le Languedoc à ceux de la Lozère. » M. Dousse, bibliothécaire à la bibliothèque municipale et universitaire de Clermont-Ferrand, a bien voulu me signaler que *gavot* s'emploie dans la région d'Issoire comme terme de mépris en parlant des gens de la montagne, considérés comme des rustres.

etc... et c'est un Accent fort grossier de cette Province de prolonger ces syllabes » (p. 43) Il admet cependant *o* long devant *z* : *doze, oze, etc.* (sur les mots en *ole* cf. Thurot, t. II, p. 662-663 ; sur les mots en *oze*, II, 601 sqq.).

D'autres observations sont relatives à l'ouverture des voyelles. L'auteur distingue deux sortes d'*e* : l'une « dans son accent naturel, qui est celui qu'elle a lors qu'on la prononce seule, ou bien dans le récit de l'Alphabet (dont chacun peut aisément faire l'expérience » (p. 34), c'est à dire *é* fermé, l'autre a la valeur de *ai*, c'est à dire *e* ouvert. Il veut *ai* pour *e* devant *st* (*beste*), *sn* (*chêne*), *sm* (*même*), *rr* (*verre*) dans *mer, amer*, autrement *e* doit être dans le ton naturel en particulier dans les infinitifs en *er* (1).

Il regrette que cette distinction ne soit pas observée en Auvergne :

« En Province, on fait tout le contraire de ces Regles. Car dans ces derniers mots, où il faut prononcer simplement un *E* ; on substitue *Ai* ; en disant : *Aimair, Allair, Jouair, Boutaille, Queraille, Laittre*, etc. Et dans les autres, où il faut prononcer *ai*, comme, *Baite, Taite, Estre, Chainé, Caraimé, Praitre, Prophaite*, etc. on prononce un *E* simple : en disant *Bête, Tête, Etre, Chêne, Carême, Prophète* : Ce qui dérive sans doute du Gavot ; auquel, parce qu'on dit, *Bétio, Tétio, Cheino, Careimo, Prouphéto*, etc. on retient cet accent dans le François. » (P. 36)

Dans un chapitre des *Equivoques* il veut distinguer par là la 3<sup>e</sup> personne du singulier des imparfaits. (*il étoit* prononcé *il étét*, de la 1<sup>re</sup> du singulier et de la 3<sup>e</sup> du pluriel prononcées *j'étais, ils était*) :

« On a accoutumé dans les Provinces, de faire des Equivoques ; ausquelles il est visible, que la manière d'écrire ne donne point d'occasion. La troisième personne du Pluriel des Preterits imparfaits, s'écrit avec *ient* ; par exemple *Etoient, Disoient, Lisoient*. La troisième du singulier des mêmes Preterits, s'écrit avec *it* : par exemple ; *Etoit, Disoit, Lisoit*. Et cependant l'on prononce vulgairement le Pluriel, comme le Singulier : on dit en l'un et en l'autre : *Etét, Disét, Lisét* : si bien que l'on ne peut discerner par cette expression si l'on parle d'une seule personne, ou de plusieurs. Ce défaut n'est pas seulement de nôtre Province ; il est aussi des autres : et l'on ne voit que les plus Exacts qui l'évitent. Par tout où l'on voit donc écrit, ou bien où l'on devrait prononcer *Etoient, Disoient, Lisoient*, etc... il faut dire *Etait, Disait, Lisait*, tout de même que nous disons, *J'étais, Je*

(1) Sur la distinction entre *mer* et *amer* d'une part et les infinitifs en *er* d'autre part, voir Thurot, *o. c.*, I, 55.

*disais, Je lisais*. Mais où l'on trouve *Etoit, Disoit, Lisoit* : il faut prononcer *Etét, Disét, Lisét*. » (p. 52-53) (1).

Au sujet de *o* il constate que ses compatriotes substituent *ou* à *o*. Dans les exemples qu'il donne il s'agit soit de *o* nasal (comme *Rome* ou *montrer*) soit de *o* à la protonique, où l'hésitation avait été très longue entre *o* et *ou* (cf. Thurot, *o. c.*, I, 240-242, 252 sqq.) :

« C'est un défaut de Province, de dire *Roume, Houme, Doune, Coume*, etc. pour *Rome, Homme, Donne, Comme*. On y dit aussi, *Prouphète, Proufit, Moutrer*, etc pour *Profit, Prophète, Monstrer*, etc. » (p. 45-46).

Il note deux mauvaises prononciations de *e* féminin : la première consiste dans la prononciation *o* pour *e*, il l'attribue avec raison au « gavot » :

« C'est de la même source que procède la substitution de l'*O* à l'*E* ; dont j'ay parlé cy-dessus. Car on doit sçavoir que tous nos Féminins François, consistent dans des syllabes où il y a un *E*, prononcées en fermant la bouche ; c'est à dire avec l'Accent grave. Par exemple : *Simple, Autre, Vôtre, Simplement, Autrement*, etc... Tous ces *E*, ont l'Accent grave et sont féminins. Or parce que le Gavot met des *O*, pour *E* ; et dit, *Autro, Simplo, Simplement, Autroment* : quantité de personnes retiennent encore cette expression dans le François ; et au lieu de *Autremant, Vôtre, Vne, Exemple*, etc. ils disent *Autromant, Vôtro, Vno, Exemplo*, etc. » (p. 37)

L'autre défaut consiste à substituer un *é* fermé à *e* féminin :

« Dans le haut Auvergne, comme en Langedoc (*sic*) on a accoutumé de confondre les Masculins, et les Féminins, d'une façon particulière : Car en *Visiblement, Simplement*, etc. l'on fait l'Accent aigu sur la penultième, où il faut le grave. On met aussi l'Aigu sur les articles singuliers, *le, de, me*, etc. en disant *lé Ciel, dé vous, vous mé*, etc. et il faut l'Accent grave ; ces articles étans féminins au singulier. » (p. 40)

Tabourot des Accords, dans son *Dictionnaire des rimes françoises*, 1587, (fol. 15, V<sup>o</sup>), avait déjà signalé ce fait précisément pour l'Auvergne. L'*e* demeure féminin « en ces dissillabes *cela, vela, dela, tenir, secret*, etc., et ainsi les prononce mollement le vray François. Les Languedocs, Gascons et Auvergnats disent au contraire *véla, ténir, commencement*, et s'il y a un *é* masculin ils le prononcent comme un foeminin, comme en ces mots *appété, adultéré, espéré*. » Les Grammairiens du XVII<sup>e</sup> siècle déclarent cette prononciation « Gasconne » (c'est à dire méridionale) (Thurot, *o. c.*, I, 120).

(1) Je n'ai rien vu dans Thurot qui confirmât cette distinction.

Notre auteur note aussi cette tendance à substituer *e* féminin (qu'il appelle « grave ») à *é* fermé (qu'il appelle « aigu ») à la protonique. Après la remarque précédente il ajoute : « Au contraire, on met le Grave sur les articles pluriels, *des, les, mes*, quoy qu'il y faille l'Aigu ». (p. 40) Il répète cette observation à propos d'autres mots : « La Syllabe qui finit par *S*, suivie de *C*, comme *Descendre, Condescendre*, doit avoir l'« Accent aigu ; et c'est un défaut de Province, de lui donner le Grave et de la faire féminine. » (p. 47) « Enfin il y a à régler les Masculins et les Féminins, lesquels on confond souvent, en faisant l'Accent Grave, où il faut faire l'Aigu. Par exemple en *Necessaire*, on doit faire l'Accent aigu, sur les deux premières syllabes ; et la seconde doit être longue : l'Uzâge retenant dans le François, l'Accent du Latin. Il en est de même, en *Précéder, Concéder, Céder*, etc. Or, il est fort commun dans cette Province, de faire l'Accent grave grave sur ces syllabes qui precedent la dernière. On fait la même faute en *Cét, Cette ? Cét homme, cette femme*. La faute que l'on fait, en prenant *Ceux*, pour *Ces*, n'est pas moins grossière. Car le commun du Monde, dit *Ceux hommes, Ceux gens*, etc. au lieu de dire, *Ces hommes*, etc. Jamais le pronom, *Ceux*, ne se doit ainsi joindre à un nom ; il faut toujours dire, *Ces* ; et n'employer *Ceux*, que quand il est suivi de *Qui, Que*, etc. comme *Ceux qui, Ceux-ey, Ceux que*. » (p. 39-40)

Sur la prononciation de *i* en fin de syllabe, il reproche à ses compatriotes « ce qu'on appelle nôtre *Chi*, qui consiste en ce que dans les syllabes, qui finissent par *I*, comme *ci, di, li, ni, mi*, etc. on prononce si fortement l'*I*, qu'il semble qu'on en met deux. » Il indique le moyen de remédier à ce défaut :

« Et il vaut mieux d'avertir, que le *Chi* procède de ce que dans l'expression de *ci, si, di*, etc. on applique le plat de la langue, aux dents, ou au Palais de la bouche : car par ce moien, l'air et la pituite y étans comprimez, il en résulte necessairement ce mauvais Accent. On doit donc prononcer ces syllabes délicatement ; en appliquant subtilement la pointe de la langue contre les Lèvres, les Dents, ou le Palais ; selon l'organe qui doit contribuer à chacune. Il faut pourtant observer, que lorsque l'*I* precede deux *l*, comme en *Ailleurs, Assaillir, Bouillir*, etc. alors il faut prononcer à l'Auvergnat ; en appliquant le plat de la langue au Palais de la bouche ». (p. 41-42)

Nous avons vu qu'il notait ce son par *nij, dij* et qu'il attribuait cette prononciation à la « pituite... humectant un peu trop les organes » qui « empêche la netteté de l'expression » (1).

(1) Au sujet de ce phénomène, M. A. Dauzat a bien voulu me donner les précisions suivantes : « Il s'agit de palatalisations bien connues, qui

Il ne traite que d'une diphtongue *au*, qu'il semble considérer encore comme telle, alors que déjà au XVI<sup>e</sup> siècle, elle était réduite à *o* à Paris et que les grammairiens du XVII<sup>e</sup> siècle ne connaissent la prononciation *ao* que pour la Normandie et le Midi de la France (cf. Thurot, *o. c.*, t. I, p. 429-430) Il reproche aux Auvergnats de ne pas prononcer également les deux éléments de cette diphtongue, ceux de Haute Auvergne faisant dominer *a* et ceux de la Basse Auvergne donnant la prépondérance à *o* prononcé d'ailleurs très fermé, ce qu'indique la notation *ou*) :

« Enfin ie doy encore marquer un insigné defaut de cette Province dans la prononciation de la Syllabe *Au* : par exemple, *Auvergne*, *Aux Cieux*, *Au ciel*, etc. dans le haut Auvergne, l'on ouvre si fort la bouche, en prononçant la première syllabe de ces mots; qu'il semble qu'il y ait *Aouvergne*, *Aoux Cieux*, *Aou Ciel* etc. Et au contraire dans le bas País, l'on fait l'Accent circonflexe, n'ouvrant pas assez la bouche sur l'*A*, et la fermant sur *u*, ce qui fait qu'on prononce prêque comme s'il y avait *oOvergne*, *oOux Cieux*, *oOu Ciel*, etc. Or il faut tenir la bouche également ouverte, sur les deux lettres. Ce qui est fort difficile de regler par écrit : et quoy que ce defaut soit tout-à-fait commun, il est si peu de personnes qui y fassent attention, que ie crains qu'on ne le comprenne pas, sur ce que ie viens d'en dire. » (p. 33-34)

Il fait aussi une remarque sur la prononciation d'*i* nasal. On sait qu'en français *i* nasal était passé à *è* nasal. L'observation de l'auteur porte à croire que l'*i* nasal s'était conservé en Auvergne : « Cette Voyele étant suivie de *n*, ou, *m* ; doit être prononcée comme *ei*, Exemple ; *Vin*, *Divin*, *Prince*, *Province*, etc. sont prononcez, *Vein*, *Divain*, *Preince*, *Province*. Et c'est un des defaus de ce País d'exprimer l'*I* trop fortement. » (p. 40-41)

Dangeau (*Lettres d'un Académicien*, 1694, I, 48) signale que beaucoup de provinces prononcent *in* « d'une manière qui approche trop du son de l'*i*, au lieu qu'èle doit aprocher du son de l'*e* », il n'admet le premier son que pour les mots commençant par la « négative *in* » (Thurot, *o. c.*, t. II, p. 480)

Nous avons déjà vu plus haut la substitution de *ou* à *o* nasal dans des mots du type de *Rome* et dans *moutrer* pour *montrer* (cf. Thurot, *o. c.*, II, 511-516).

---

existent toujours, sans parler des patois, dans le français régional des paysans d'Auvergne : ce sont les sons que j'ai notés *tyi*, *syi*, *fyi*, *pyi*... La remarque de l'auteur : « Il semble qu'il y ait deux *i* » est très juste, à cela près que le premier est semi-voyelle. Autre remarque très juste, digne d'un phonéticien : « le plat de la langue aux dents ou au palais ».

Les remarques relatives aux consonnes sont beaucoup moins étendues que celles qui portent sur les voyelles :

Il mentionne « ce que l'on appelle nôtre *Chi, cha* » : « Le *Cha* se forme dans la prononciation de *Sa, ça* ; *dansa, commença* : lors qu'on y semble joindre *h* ; disant *dancha, commença*. » (p. 41). Nous avons là le traitement local de *s* aboutissant à *ch*, conséquence d'une palatalisation tardive (vers le XVI<sup>e</sup> siècle).

Une remarque est rendue assez obscure par la graphie : « Enfin l'on y dit souvent, *Vune, Vuotre*, etc pour *une, vôtre*, etc. » (p. 46) L'interprétation de *Vuotre* est simple : il s'agit du dégagement d'un *u* consonne (*w*) après le *V*. Pour la forme *vune*, sur l'interprétation de laquelle on pourrait hésiter (un *v* initial représentant dans l'orthographe du XVII<sup>e</sup> siècle aussi bien un *v* qu'un *u*), elle est due à un développement d'un *v* ; M. Dauzat me cite à l'appui les formes patoises actuelles *vuno* (français régional *vune*), *vonze* (*onze*), *vuit* (*huit*).

Après avoir traité des voyelles et des consonnes, l'auteur aborde ce que nous appelons aujourd'hui la phonétique syntaxique : il remarque que le « commun des gens » en cette Province ne fait point d'élision et prononce *La Province était, l'homme ayant, Comme on*, au lieu de *La provinc'étoit*, mais qu'en revanche on y dit *Les Princ' étoient, ils vienn'ensamble, Ils dinér'avec luy, pour les Princes étoient, Ils viennent ensamble, Ils dinèrent avec luy*. (p. 48-49). Il ne faut pas se laisser tromper à la contradiction apparente de ce passage. Il signifie simplement que l'on ne savait pas quand l'on devait élider ou non un *e* final. Au sujet des liaisons l'auteur estime que « c'est un grand défaut de Province de prononcer, *Aimé à boire, Disan à*, etc. supprimant ainsi l'*R*, du premier mot, et le *T* du second. » (p. 49-50).

Bien que l'ouvrage traite en principe de la prononciation nous y trouvons quelques indications sur la morphologie : Dans un chapitre consacré aux conjugaisons l'auteur signale à propos de « l'optatif », la confusion du subjonctif plus que parfait avec le passé antérieur et des formes de 3<sup>me</sup> personne du singulier, *lusse, aimasse, eusse lu*, faites sur le modèle des deux premières : « Voicy comme l'on fait souvent l'un et l'autre (le Prétérit imparfait et le Prétérit plus que parfait de l' « optatif ») : *Plât à Dieu que ie lusse, que tu lusses, qu'il lusse: Plât à Dieu que j'eus lû, que tu eus lû, qu'il eusse lû. Plât à Dieu que j'aimasse, que tu aimasse, qu'il aimasse: Plât à Dieu, que j'eusse aimé, que tu eus aimé, qu'il eusse aimé*, etc. Tout cela s'appelle confondre les choses ; et l'on peut aisément corriger ce défaut parce que ie viens de dire. » (p. 56) (1).

(1) Sur ces confusions cf. F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. III, p. 324 et n. 1.

L'ouvrage se termine par des conseils aux parents « d'élever leurs Enfants, depuis le Berceau, à la Langue Française ; et de les retirer de la conversation des personnes qui ne parlent que le Gavot » (p. 57) et à la jeunesse « d'ajouter l'application » au soin des parents. (p. 59).

L'intérêt de cet opuscule est double :

1<sup>o</sup>. — C'est le premier ouvrage, à notre connaissance, qui ait pour objet de corriger les défauts d'une province déterminée. Les grammairiens du XVI<sup>e</sup> (par exemple Sylvius dans son *Isagogè*, 1531) et au XVII<sup>e</sup> siècle mentionnent souvent des faits de patois et français provincial (en particulier de picard), mais le souci que nous avons indiqué leur est étranger. Ce petit traité ouvre donc la série des « préservatifs » et des « gasconismes corrigés ». Il précède de loin les autres ouvrages de ce type, puisque le premier que cite M. Brunot (*Histoire de la langue française*, t. VII, p. 324) est le *corollarium* que du Pratel fait figurer à la suite de ses *Principia linguae Burgundicae* (par *lingua Burgundica* il faut entendre « langue française ») publiés à Bruxelles en 1717 (p. 814, sqq.), où il signale un certain nombre de fautes commises par les « Gallo-Belges » (1).

2<sup>o</sup> — Le second intérêt de cet ouvrage réside dans les renseignements qu'il nous fournit sur le français parlé en Auvergne. A vrai dire ces renseignements sont assez limités :

a) par le fait que l'auteur s'est borné presque exclusivement à traiter de la prononciation, au lieu que les auteurs des recueils postérieurs réunissent toutes espèces de « locutions vicieuses » ;

b) par l'imprécision du milieu social ; il ne nous dit pas en effet dans quelle mesure le français était parlé et compris en Auvergne. D'après la fin de sa dédicace, il semble désirer être utile à M<sup>me</sup> de Saint Hérem dans l'éducation de ses nièces, il s'adresserait donc à la plus haute société. Mais il est clair que telle faute qu'il signale, par exemple *Chandakhei*, « chandelier » chez le « vulgaire du canton d'Issoire et d'Ardes », n'existait que chez des personnes dont le patois était la langue habituelle. Cela est visible surtout lorsqu'il signale un double traitement en face d'une même prononciation correcte : par exemple *simploment* (p. 37) et *simplément* (p. 40) ; la première est

---

(1) A vrai dire on trouve déjà un *Corollarium pro Flandro-Belgis* dans la *Manuductio ad linguam Burgundicam*, du même auteur (p. 346-356), au moins dans l'édition publiée à Louvain en 1696 qui se trouve à la Bibliothèque Nationale (X. 115 14) ; je n'ai pu consulter la première édition (Louvain, 1689).

certainement plus « patoisante » que l'autre ; elle est le fait de gens qui gardent les sons du patois en parlant français, tandis que dans la seconde il y a un essai pour se rapprocher du son français entendu. Cependant, malgré ses lacunes, cet ouvrage n'en reste pas moins un document précieux en raison de la rareté des témoignages sur le français parlé en Auvergne. (1).

G. GOUGENHEIM.

(1) L'index de Thurot ne donne, s. v. *Auvergnats* que 4 renvois : I, 120 (que nous avons vu), 333 ; II, 383, 395, contre 71 s. v. *Gascons* et 53 s. v. *Picards*.

---

# LE PAYS DE MURAT

(Suite)



Depuis 1910 sont apparues d'autres innovations au sujet du chauffage et de l'éclairage. La région eut toujours à sa disposition deux combustibles : le bois et la tourbe ; jusqu'à une époque très récente, sauf dans les gros bourgs, on ignorait totalement la houille et le fourneau qui auraient entraîné des frais supplémentaires inutiles. Il a fallu tout un ensemble de circonstance pour déclencher cette révolution du chauffage : les exemples de confort donnés par les gens retirés des affaires, l'afflux du numéraire après 1920 par suite de l'essor de l'élevage et de la vente facile de tous les produits. La transformation n'est d'ailleurs par achevée ; dans tous les hameaux il y a encore des maisons médiocres pour lesquelles la cuisinière est un instrument inconnu, et il la faut de belle taille pour remplir tous les offices de la traditionnelle cheminée ; c'est une grosse dépense. Par contre le pétrole fut très vite et universellement adopté en raison de la pénurie de produits oléagineux. Le « calet » est un lointain souvenir ; la lampe à pétrole va bientôt le rejoindre dans le monde de l'oubli. L'éclairage électrique s'est introduit avec une rapidité remarquable : l'abondance du numéraire a permis à tous de faire les frais des installations, parfois considérables, dans les grosses fermes. On peut souligner combien l'éclairage électrique introduit dans la maison auvergnate, restée si archaïque dans son cadre immuable, peut être un thème à développements divers.

Ces rapports étroits de la maison avec le pays, le climat surtout, on les trouve encore dans les matériaux et l'architecture extérieure. Il la faut ramassée, trappue, massive, pour que la tourmente et les vents aient peu d'emprise. Les matériaux capables d'assurer la solidité ne manquent pas ; les carrières de basalte et de trachyte abondent, et s'il y a peu de chaux, il y a l'argile et le sable ; le mortier ne sera que peu solide, mais on y supplée en donnant au mur une très grande épaisseur. La couverture courante est le chaume ; le seigle à la longue paille est excellent pour cet usage ; bon isolant, il protège bien contre les intempéries et permet à la neige de glisser facilement ;

mais il y a un danger grave, c'est l'incendie toujours à craindre avec les feux de bois et de tourbe, et redoutable pour les agglomérations entières, à cause de la permanence des vents. En 1928, le village de Nuits, presque uniquement composé de chaumines, fut à moitié détruit par un incendie dont on ne put empêcher la propagation. Beaucoup de calamités semblables restent encore dans les mémoires, comme la destruction partielle du hameau de Drils, près de Dienne. L'entretien est, en outre, coûteux, et la paille se raréfie. Dans les vallées et les gros bourgs on commence d'abandonner le chaume dès 1850 (1) ; à Neussargues, la régression est rapide ; en 1881, Charmes en constate la disparition à Condat. « Il ne ressemble en rien aux villages pauvres, « sales et tristes que l'on rencontre trop souvent dans le centre de la « France. L'or des étrangers l'a enrichi. Le chaume y a complètement disparu... ». Mais dans le haut pays, le chaume demeure encore courant ; on entretient minutieusement les toitures existantes si l'on n'en construit pas de nouvelles. Il faut des cataclysmes comme ceux que nous avons signalés, pour stimuler les retardataires, d'autant plus que les compagnies d'assurances ne veulent plus faire de contrats, même avec des taux de versement très élevés.

Les autres matériaux convenables sont rares : les schistes et pholites qui se débitent en blocs grossiers sont employés depuis longtemps, mais sont excessivement lourds, imposent aux charpentes des charges 8 fois supérieures, ce qui oblige à restreindre considérablement l'espace disponible de la grange pour ajouter des poutres de soutien. Les murs trop chargés et plus ou moins bien construits, menacent de s'écrouler, et malgré les précautions prises, tous ces toits présentent des concavités disgracieuses.

Au XX<sup>e</sup> siècle seulement l'ardoise est devenue d'un usage courant, dans les villes d'abord, dans les grandes fermes ensuite. On peut admirer maintenant à travers le pays beaucoup de ces exploitations importantes qui ont tout à fait bon air. Mais l'ardoise est coûteuse et pour les annexes on la remplace volontiers par la tôle ondulée qui constitue la moins encombrante des toitures chaque fois qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un isolant parfait. Comme innovation dernier cri dans la technique de l'habitation, il faut ajouter l'emploi du revêtement en éverite sur les murs à insolation insuffisante. C'est le meilleur instrument de lutte contre l'humidité et les vents d'ouest, mais cette pratique, très coûteuse, n'est véritablement courante qu'à Condat, l'opulente et coquette métropole des marchands de toile.

---

(1) Abbé Firminhac. op. cit. Note que vers 1840 toutes les bâtisses neuves assez abondantes dans les vallées de la Rue et de la Santoire, sont couvertes de chaume qui « coûte moins cher et est plus léger ».

Dans ce pays qui fait enfin de sérieux efforts en vue du tourisme, l'auberge, l'hôtellerie, n'étaient dans bien des cas guère plus confortables que l'habitation privée. Sans parler des hameaux perdus où l'on n'est sûr de trouver ni le gîte, ni le couvert, des bourgs importants eux-mêmes n'avaient que de médiocres ressources. Voici un édifiant coucher à La Bastide, raconté par Delort, vers 1880 :

« On emporta toute lumière à cause du foin et de la paille qui « étaient entassés un peu partout... Le lit ?... Figurez-vous une grande « caisse en bois de 2 mètres cubes environ, juchée à 1 m. 50 de haut « et dont on a tourné l'ouverture vers celui qui doit s'y blottir. Pour « y grimper, il faudrait une échelle, si ce n'était la grande arche, « (artsou), énorme tronc de sapin creusé en guise de huche, adossé « au lit et qui sert comme de marche pied... Ma tête alla heurter mon « ciel de lit, formé de planches disjointes, non clouées, qui, étant sou- « levées, déversèrent un peu partout sur mon pauvre chef un boisseau « au moins, de graines, de foin, de poussières, de toiles d'araignées... ».

Il y a 50 ans de cela... Maintenant on est sûr de trouver un peu plus de propreté au moins dans les bourgs importants, où l'espoir de voir arriver quelques estivants a suscité des améliorations.

Nous ne pouvons dire que tous les efforts possibles ont été accomplis. Mais des progrès indéniables se révèlent. Il y a plus de confort et un peu plus d'hygiène ; lorsqu'il a vu ses affaires prospérer, le montagnard, stimulé par les exemples des émigrants retirés après fortune faite, s'est préoccupé enfin de sa maison, qui dans ce pays à mauvais temps prolongé, tient une si large place dans son existence.

4<sup>e</sup>. — *La vie des habitants : emploi du temps. Coutumes et traditions.*

Le dualisme de ressources et de genre de vie détermine deux types de calendrier agricole et d'emploi du temps. Il y a un emploi du temps du montagnard dont la vie est basée sur l'élevage exclusif et les travaux du pré, qui diffère de celui du cultivateur plus longuement absorbé et pour des profits moindres et plus aléatoires. L'un et l'autre font ressortir, à des degrés différents, un même fait : la longueur de l'hiver, période de vie ralentie, propice à l'émigration hivernale dans les petites exploitations où l'homme n'est pas indispensable de novembre à avril. L'hiver est pour ceux qui restent le séjour forcé à la maison, véritable claustration durant de longues semaines. La vaste cuisine est organisée pour ce séjour prolongé d'un personnel nombreux. Elle convient à merveille à la veillée, ce prolongement factice de la courte journée d'hiver. Les gens ne se fatiguent pas en cette saison et la hâte d'aller prendre du repos ne se fait pas sentir.

La veillée, véritable nécessité géographique, est la plus tenace de ces nombreuses traditions qui disparaissent. Elle commence de bonne heure, aussitôt après le repas du soir, pris dès que les derniers

soins aux bêtes sont donnés ; quelquefois, il y a le seul personnel de la maison, dans d'autres cas, les gens de plusieurs maisons voisines se groupent, par économie de chauffage et d'éclairage. La veillée a lieu dans l'immense cuisine, autour de la vaste cheminée où le feu, copieusement alimenté, a peine à chauffer toute la pièce, dont les extrémités demeurent dans l'ombre. Peur vague pour les uns, crainte du froid pour les autres, le cercle se resserre.

Nous étions tous à la maison, maîtres et domestiques,  
Tous autour du foyer nous étions en demi-cercle,  
Car au dehors une bise noire d'hiver,  
Et la souche, quartier d'arbre des plus rustiques  
Sur la braise, à cheval des grands landiers de fer  
Tordait comme des bras ses tronçons antiques.

(Vermeuse).

Il faut occuper ces longues heures ; autrefois la veillée avait sa note de mystère et d'épouvante. « Les femmes et les jeunes filles filaient, chantaient des cantiques, de vieilles complaintes, des airs de montagne. Les hommes s'occupaient de quelques travaux manuels et surtout causaient... Les récits des vachers occupaient l'attention des familles et réveillaient l'intérêt des maîtres assoupis ; ils racontaient les événements de la montagne, les coups de temps qu'ils avaient essuyés, les neiges qui les avaient surpris..., les chasses, les rudes assauts que les loups avaient livré à leurs bergeries... C'était aussi des histoires de revenants, de sorciers, des interventions miraculeuses et des exploits de voleurs... » Les chaises et les bancs se rapprochaient instinctivement de lâtre.

Maintenant ce charme un peu farouche du passé a disparu. Les femmes ont laissé la quenouille et le rouet pour des occupations plus modernes. Les hommes continuent à causer de la montagne et du bétail, mais aussi de la politique, des événements du jour, et jouent quelquefois aux cartes. Les vieux essaient bien de parler d'autrefois et de la poésie de l'ancien temps..., seuls les enfants les écoutent. La veillée se maintient, mais combien transformée... et l'ampoule électrique illumine l'immense pièce. La génération de 1850 ne reconnaît plus les belles veillées d'autrefois ; en se modernisant, elles sont devenues banales.

L'évolution est encore plus nette pour les autres réunions qui, toutes, autrefois, avaient un caractère religieux. Les pèlerinages régionaux, nombreux encore, ne suscitent plus les afflux de jadis. Les femmes seules y apportent encore un véritable empressement. Les grands rendez-vous des hommes ce sont les foires, dont le nombre a augmenté depuis 20 ans. Le travail étant moins rude et presque toujours moins pressant que dans les plaines agricoles, le repos domi-

nical est beaucoup plus respecté ; pour les hommes, c'est la messe et le café. Autrefois, il y avait un très grand nombre de jeux suivis assidument : boules et quilles. On jouait le matin et l'après-midi, jusqu'à la nuit ; cela existe encore presque partout, mais les joueurs sont peu nombreux. Pour la jeunesse, comme partout, il y a le bal qui a perdu toute originalité ; la « cabrette » a cédé de longue date la place au banal accordéon, accompagné d'un frénétique tintement de grelots ; la traditionnelle bourrée, elle-même, se voit bien délaissée. Les sociétés sportives réussissent assez médiocrement, sauf dans les gros bourgs. Le montagnard est trop individualiste pour se laisser embrigader et se soumettre à une discipline indispensable, et la population est clairsemée ; les hameaux trop éloignés. Plus vitales sont les sociétés de tir ; tous les ans, les dimanches d'été, les bourgs les plus minimes ont leurs concours, véritables fêtes, toujours fréquentées. Les sports d'hiver et de montagne connaissent des années d'engouement ; plusieurs sociétés, très vivantes, se sont fondées, et il suffira d'un peu de réclame et d'une meilleure organisation des transports pour que le site admirable du Lioran prenne l'importance à laquelle il peut prétendre. Sans devenir un des grands rendez-vous du snobisme international d'hiver, il peut acquérir un rayonnement régional qui compléterait heureusement sa réputation de centre de tourisme d'été.

Un des caractères de l'évolution moderne est d'accentuer les contacts avec le monde extérieur — par là de nouvelles transformations s'effectuent. L'alimentation, l'habillement à leur tour en subissent l'influence. S'ils furent autrefois une cause d'originalité, ils se fondent à leur tour dans la banalité générale. Le laitage est de tradition le fondement essentiel de la nourriture, et paraît excuser sur la race une action bienfaisante. Le lait, le beurre, le fromage, le petit lait entrent pour une large part dans l'alimentation rurale, restée frugale et rustique. Au lait s'ajoutent d'abord quelques grossiers légumes : pommes de terre, raves, navets, choux, lentilles. L'Auvergnat ne dédaigne pas la viande ; il fait une énorme consommation de porc et de vache salés. Toute maison moyenne tue deux porcs par an et c'est l'occasion d'une « bombance » terrible, où le porc fait naturellement l'objet de tous les plats, et on apporte aux amis et parents de copieuses « grillées ». Dans l'année, le salé excellent sera le plat quotidien.

Et le lard moitié gras, moitié maigre, cuit dans la marmite  
Avec l'échine et les choux qui font le bon bouillon ;  
Sur la table on voit luire les écuelles.

(Vermouze).

Les ripailles d'antan, telles que les décrit Vermenouze, étaient uniquement pourvues par les produits de la ferme ; maintenant on va couramment à la boucherie et il faut que la maison soit bien médiocre pour qu'elle n'ait pas adopté cette pratique hebdomadaire, conjuguée avec l'introduction du pain blanc. Le montagnard demeure cependant un mangeur de pain de seigle, pain très gris et légèrement acide, qui se conserve facilement une semaine en tourtes d'une quinzaine de livres, jusqu'à la guerre chacun faisait son pain et il y avait un four dans tout village et toute ferme. Actuellement, la plupart des fours sont abandonnés ; chacun donne au boulanger le grain, la farine, ou, mieux encore, s'acquitte en espèces.

Pour les très hauts villages seuls, trop éloignés et complètement isolés par les combles en hiver pendant des semaines, la confection du pain à domicile demeure une nécessité. On consomme aussi des fruits, des conserves, dépenses nouvelles que permet l'accroissement des bénéfices. Et il y a l'exemple des émigrants qui implantent des traditions de vie plus large ; on héberge les parents qui viennent en été ; on ne veut pas être en reste de largesses, on s'applique à les recevoir à la « mode ». Le vin, autrefois article de dernier luxe et réservé aux très grandes fêtes (en 1870 on allait pour ces occasions l'acheter à Ferrières, près des lieux de production et on l'apportait dans des outres en peaux de chèvre) est devenu tout à fait courant. Les marchands, nombreux, font des affaires excellentes et les exemples d'ivrognerie même chez les femmes, ne sont pas rares.

L'habillement donne lieu aux mêmes remarques ; il est impossible de trouver ici un costume local. Les hommes portent les habits courants des travailleurs. On chercherait en vain, même chez les vieux, et on le trouverait plus facilement sur le versant occidental du Massif cantalien, le costume traditionnel que représentent encore les cartes postales. Le large chapeau associé à la blouse et au « collier » de barbe sont rares. L'éleveur qui fréquente les foires, a bien encore la blouse et le gourdin à lanière ; l'un et l'autre sont indispensables pour circuler parmi les animaux. Mais avec le pardessus ou la « peau de bique » pour effectuer le voyage, l'éleveur ne se distingue en rien, d'autant plus que souvent le chapeau de feutre est remplacé par la casquette et que les jambes sont enveloppées des toutes modernes « leggings ». Le costume féminin a subi plus encore l'attraction de la mode des villes en s'y adaptant tant bien que mal. Il y a donc dans tous ces domaines une modernisation incontestable, pas toujours heureuse, hésitante souvent. Mais il y a aussi des survivances ; grâce à l'isolement à l'altitude, au climat, la montagne doit conserver une partie tout au moins de son originalité.

5°. — *Le régime de la propriété et les modes d'exploitation.*

La montagne de Murat possède encore d'immenses communaux de plus en plus étendus à mesure qu'on s'élève (1). Dans la vallée de l'Allagnon ils sont assez réduits : 145 ha. à Neussargues (2), 30 seulement à la Chapelle. A Albepierre, par contre, il y en a 700 ha. (1/4 de la commune), à Diègne, 1.900, à Laveissière 1.330. Par leur nature, ils sont soit des bois, soit des montagnes à vacheries, le plus souvent des pacages médiocres à proximité des villages auxquels ils sont affectés. Peu, en effet, sont laissés en jouissance à la commune entière à cause de l'éloignement des fermes et des hameaux ; la règle normale est l'attribution aux sections qui en disposent à leur gré, peuvent les vendre même avec autorisation du Conseil municipal. Chaque haut village a les siens dont les meilleurs sont à la base des montagnes, désigné sous les vocables courants de « Devèze » et de « Coudert ».

Qu'ils soient « montagnes » ou simples pacages, il y a dans l'ensemble deux modes d'exploitation, l'amodiation et l'indivision, déjà signalés avec l'étude des montagnes communales pour lesquelles le cas le plus fréquent paraît être l'amodiation. Le régime des simples pacages varie un peu selon le temps et la commune. A Cheylade, au Claux, on a vu l'amodiation disparaître en vue des plantations et semis forestiers. A Laveissière, une partie est affermée au profit de la caisse communale, une autre partie demeure dans l'indivision et est laissée au libre parcours. L'utilisation des communaux de sections donne lieu à une foule d'usages locaux : pacage à 2 vaches par feu après fixation de la date par le Conseil municipal, partages périodiques très rapprochés par feu, usage général sans restriction de nombre.

Les communaux étaient beaucoup plus étendus avant 1789 ; les modes très nombreux de leur ancienne exploitation ont été étudiés par Trapenard (*Le Paturage communal en Haute Auvergne*). L'auteur insiste sur l'importance qu'eut dans le pays le paturage communal qui détermina doctrines locales et réglementation particulière. Le pouvoir central lui-même apporte beaucoup d'intérêt à la question et

(1) C'est un fait général dans la montagne du Cantal. Un rapport de 1860 cité par De Parieu classe le département parmi les 20 départements français qui à eux seuls contiennent les 3/4 des pâtures communes de France.

(2) Répartis de la façon suivante par sections

Laval 37.	Severac 8
Neussargues 35	Moissac 60
Paschou 1	Combe Robert 4

demande souvent des renseignements, accorde des faveurs, des exemptions, des dérogations au régime de la province. Les communaux proprement dits, terres appartenant aux communautés d'habitants sont : les montagnes et pâtures des plateaux, les « buges » (ce nom de mauvais pays se trouve aussi dans certaines communes de Limagne), et bruyères en terrain sec. Les principaux actes qui les régissent sont le bail à ferme, l'usurpation, l'aliénation, le partage. Il y a en outre la pratique universelle de la vaine pâture sur les terrains communaux et sur les propriétés privées après la récolte, mais elle se heurte à la tendance à clôturer. Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le pâturage communal est déjà en régression ; dès 1768, l'administration lui devient hostile à la suite de la ferveur agricole qui accompagne le mouvement physiocratique. Le pâturage communal est considéré comme le pire ennemi et de plus en plus sont accordées des facilités de clore et de partager. La crise révolutionnaire suscite un nombre considérable de ventes ; au XIX<sup>e</sup> siècle, ensuite les ventes sont rares ne portent que sur de petites étendues, et effectuées pour subvenir aux travaux d'utilité commune, comme la construction et l'aménagement des chemins très importants, entre 1820 et 1850, les conduites d'eau, les fontaines, ou pour permettre l'établissement des gares.

Les communaux restés indivis n'ont qu'une valeur souvent médiocre ; leur utilisation idéale est la forêt : les plus belles forêts du pays sont des forêts communales à jouissance commune, sous le contrôle forestier et constituent pour les communes de Laveissière et d'Albepierre un élément de richesse considérable. D'autres communes ont voulu suivre cet exemple : dans la vallée de la Rue de Cheylade de vastes communaux de sections louées à parcelles et même cultivées ont été repris et plantés.

Le dualisme de vie du haut pays et du bas pays nécessite une nouvelle différence dans l'étendue des propriétés. Dans le haut, la grande propriété est indispensable pour l'élevage et la fabrication de la fourme ; elle y occupe les 3/4 du sol. En bas, au contraire, dominant la petite et la moyenne propriétés. En montagne, les domaines de plus de 200 ha. (montagne comprise), ne sont pas rares : ils ont plus de 100 bêtes à cornes et parfois 40 ha. de terres à culture. Dans le bas, l'étendue normale d'une bonne exploitation est de 50 ha. (avec 40 vaches et 2 jours de batteuse). Avant 1789, les domaines étaient encore plus étendus : même dans le bassin de Neussargues, de riches maisons étaient signalées : maisons à deux étages avec des revenus fonciers dépassant 500 livres. Mais il y avait aussi une foule de petits propriétaires qui agrandirent leur patrimoine à partir de la Révolution.

Le mode d'exploitation est presque toujours le faire-valoir direct,

quelle que soit l'étendue de la propriété. La guerre a accentué le mouvement, amorcé de longue date, par lequel les fermiers achetaient leurs exploitations ; seule la pratique si rémunératrice de l'élevage depuis 1914 pouvait permettre cette amplitude de mutations sans lotissements ; 20 grands domaines ont été ainsi achetés en 10 ans à Dienne où, depuis 1870, on ne signale que 3 ventes par lots. Il reste bien encore quelques grands domaines affermés ; ils appartiennent tous à des gens du pays où qui y ont conservé des attaches : vieilles familles de Murat, commerçants enrichis, vivant une partie de l'année à Paris.

Ainsi la montagne voit le nombre des fermiers diminuer ; il semble que ce soit l'inverse dans les communes à cultures : la propriété y rapporte moins et les jeunes la quittent plus volontiers ; les vieux parents s'ils ont une modique aisance ont dû renoncer au faire-valoir, plus pénible qu'en montagne. Il leur était d'autant plus facile de se débarrasser de leur bien sans le vendre qu'en raison de l'abondance des propriétés trop exigües pour les augmentations désirées du cheptel, des voisins étaient tout disposés à prendre à ferme un supplément très utile. En aucun cas, ce nombre important de propriétaires retirés n'a suscité de venue de fermiers étrangers. Les gens du pays suffisent encore à sa mise en valeur et cette sorte de transformation créant une catégorie mixte de gens à la fois fermiers et propriétaires est impossible à déceler dans les statistiques.

La pratique du métayage est à peu près inexistante ; les statistiques n'accusent qu'une dizaine de métayers. Le bail à ferme, il est vrai, se conçoit ici de façon spéciale à cause de la grande importance des produits laitiers. Avec des modalités variables, il tient compte de la récolte en fromage entrant en quantité variable dans le décompte et d'après le Mémoire de Lefèvre d'Ormesson, on voit que c'est depuis fort longtemps. Depuis 1914, les fermiers luttent contre ce procédé, sorte de colonage partiaire qui s'est toujours avéré à leur préjudice. Le bail est encore compliqué par les dispositions au sujet du cheptel pour lesquelles il est vraiment difficile d'arriver à contenter les 2 parties. Le mode le plus juste semblait être le bail à « Cheptel de fer ». Le fermier entrant prend à charge un cheptel après évaluation, peut, durant sa gérance, pratiquer toutes les opérations qu'il veut, vendre, acheter un supplément et l'héberger ; à sa sortie il doit laisser un cheptel de valeur égale à celui qu'il a reçu. En temps normal, cela fonctionnait sans difficulté ; les troubles sont venus avec la guerre, la dépréciation du numéraire, l'instabilité des cours. Des fermiers, sortis après 1918, ont pu réaliser des bénéfices énormes..., un peu aux dépens des propriétaires, ce qui a entraîné de nombreux procès. Les tribunaux et la Cour d'Appel ne sont pas arrivés à un règlement

définitif qui puisse faire cesser les hostilités. La vieille formule du « Cheptel de fer » n'est plus assez souple avec la situation présente.

Le pays ne souffre pas de façon aiguë du morcellement des terres. Même dans la vallée et les plateaux à cultures, celui-ci n'est jamais cellence de morcellement qu'est la vigne. Le démembrement imputé au Code Civil a été souvent atténué par le privilège en partie maintenu à l'aîné de l'attribution intégrale de la quotité disponible qui facilite la pratique courante de la « sortie » des frères et sœurs au moyen de paiements échelonnés. Il y a évidemment beaucoup de petits champs, mais le pays étant peu favorable aux machines, les inconvénients ne sont pas graves. A l'heure actuelle, il convient de signaler cependant que des villages (ex. Chastel), constatent une recrudescence du démembrement due à la pratique récemment implantée du partage intégral.

De toute façon, si le voyageur peut évoquer les inconvénients des champs trop morcelés dans les communes les plus basses, cette impression n'est plus possible à mesure qu'il s'élève (1). Les fermes sont espacées et il ne peut y avoir de gêne relative qu'aux abords immédiats des rares hameaux importants.

#### 6°. — *L'émigration.*

La région de Murat, ainsi que l'ensemble du département, est un centre d'importante émigration hivernale (2). Ce mouvement très intense et original autrefois, se continue après avoir subi à partir de 1850 des modifications profondes. C'est à partir du milieu du siècle dernier en outre, que l'émigration définitive a pris des proportions inouïes.

Autrefois, l'émigration hivernale était presque exclusivement alimentée par les classes moyennes qui n'avaient pas un travail assuré pendant de longs mois ; dans les classes aisées, elle eût été considérée comme une déchéance. Les émigrants partaient à la fin de la belle saison et allaient exercer leur petite industrie dans des régions au climat moins rude, ou louaient leurs bras à la ville, toujours disposés à exercer les métiers les plus méprisés. A la belle saison, ils revenaient au village pour les grands travaux que les femmes ne pouvaient

(1) Comme exemple citons la répartition des propriétés dans la commune de Neussargues vers 1900 : 80 propriétés de moins de un ha. 15 de 1 à 5 ha., 25 de 5 à 10 ha., 20 de 10 à 20 ha., 4 de 20 à 30 ha., 3 de 30 à 40 ha., 3 de 50 à 100 ha.

(2) Germouty et Delmas. Recueil de textes..., cite une lettre de rémission d'un de ces émigrants datée de 1478, remarquable document sur l'ancienne émigration en Espagne.

plus assurer. Ils rapportaient quelques économies qui allaient permettre de réaliser un rêve longtemps caressé : achat d'un lopin de terre, dot des filles..., l'argent était rare au village et il suffisait d'une petite somme pour « faire marcher » la maison. L'appât de quelques louis faisait abandonner le foyer et accepter de longs mois d'une vie errante et pénible. Il y avait aussi la question du pain, la « hantise du passé », car les récoltes à peine suffisantes en année normale étaient incertaines. Avec les communications difficiles, le pays connut maintes famines... Le désir d'économiser du pain de la maison, combiné à l'ambition opiniâtre d'accroître le pécule, constitue une des explications fondamentales de l'émigration. Durant le rude et long hiver, la main-d'œuvre masculine aurait été singulièrement désœuvrée dans un pays où l'on ne trouve aucune trace d'industrie à domicile. Dans les petits domaines, il y avait peu de réparations d'outillage à faire et dans les fermes plus importantes on ne concevait guère la nécessité d'apporter à temps perdu quelque amélioration aux terres et aux prés. La prédominance de l'élevage et le caractère strictement périodique de l'activité qu'il exige expliquent l'originalité de ce double mouvement humain fait de la conjugaison de l'émigration hivernale avec une forte immigration de travailleurs étrangers pendant les mois d'été. Les documents du passé attribuent encore une autre cause aux émigrations, la misère ; la Haute Auvergne est surchargée d'impôts disent les cahiers de doléances, rédigés à St-Flour en 89 (1). Le paysan auvergnat est habile à se plaindre et à justifier ses réclamations. Quoi qu'il en soit, l'émigration vers 1800 apparaît avec le caractère d'une tradition remontant à des siècles et fortement implantée dans les familles où les enfants sont habitués très jeunes à accompagner le père, puis à le remplacer. L'itinéraire du voyage hivernal fait partie du patrimoine et il est même l'apanage de l'aîné, héritier du nom de famille par lequel il est désigné dès l'enfance. Les plus jeunes devant trouver d'autres débouchés, c'est par eux que dans le passé existe déjà une émigration définitive orientée vers les villes.

(A suivre).

ABRAHAM.

---

(1) « Sa contribution forme la soixantième partie des impositions du royaume, aussi les émigrations, triste fruit de la misère, dépeuplent-elles les campagnes que l'impôt épuise.

(Cahier de doléances en Haut pays d'Auvergne. Préambule).

D'autres écrits constatent ces mouvements avec moins de pessimisme intéressé, et signalent au contraire les importants apports de numéraire qui en résultent.

## Actes de la Société des Amis de l'Université

---

Séance de Janvier 1933. M. Dousse, Vice-Président, préside

M. Emile Desforges expose les résultats obtenus au cours des fouilles entreprises sur le plateau de Gergovie pendant l'année 1932, en collaboration avec plusieurs de nos collègues : MM. Boussut, Chaillet, Dousse, Fournier et Imberdis. Tous ont contribué en maniant personnellement, soit la pelle ou la pioche, à ces travaux opérés sur des terrains aimablement concédés par M. Bernard, du Crest, par l'entremise du Docteur Balme.

Un compte-rendu détaillé de ces recherches sera donné ultérieurement.

M. Desforges a présenté divers objets trouvés au cours des sondages effectués : poteries diverses, clous, nucléus en silex pyromax et un fragment d'arkose taillé sur une face.

Quelques mètres carrés seulement ont pu être retournés sur près de 80 hectares, il est donc à souhaiter que des moyens d'action plus efficaces soient mis à la disposition de nos collègues pour l'accomplissement de leur entreprise.

\* \* \*

Docteur Cany expose ses recherches sur le Tableau à compartiments de Sauxillanges. (sera publié).

# OPTIC PHOTO

= MENNESSON =  
MÉRIGNEUX, Opticien, Succ<sup>r</sup>  
3, Rue Blatin & 33, Avenue des États-Unis

**KODAK** Travaux d'amateurs **PATHÉ-BABY**  
Exécution des ordonnances **LUNETTERIE** en 2 heures

# Grande Pharmacie

Pharmacie Principale de Clermont

Ancienne Maison DAUMY

**FOURTON & PATRIARCHE, Successeurs**  
53, Avenue des États-Unis & 38, Rue du Onze-Novembre  
(Près la Place de Jaude) (Ancienne Rue Neuve)

**CLERMONT-FERRAND**

(Société à responsabilité limitée, au capital de 520.000 fr.)

= R. O. Clermont-Ferrand 12.036 - 12.036 =

PHARMACIE la plus vaste  
la mieux approvisionnée  
du Centre de la France  
**ON Y TROUVE TOUT**



Organisation en services spéciaux  
Garantie - Sécurité absolues

**PRODUITS DE PREMIER CHOIX**  
selon le Codex

*toujours frais en raison  
de leur vente rapide*

**PRIX LES PLUS RÉDUITS**

USINE A VAPEUR - HERBORISTERIE EN GROS — 70, Rue Lamartine, 70

**OMNIUM DU MATÉRIEL DE BUREAU**

**A. DALMON & C<sup>ie</sup>**

Meubles de Classement

Machines à Ecrire "UNDERWOOD"

16, Rue Blatin, Clermont-Ferrand

